

afone

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2015



Le présent document constitue le rapport financier annuel prévu par l'article L451-1-2 du code monétaire et financier. Il a été déposé auprès de l'autorité des Marchés Financiers et mis en ligne sur le site Internet d'Afone le 29 Avril 2016.

SOMMAIRE

PERSONNE RESPONSABLE	3
I - COMPTES CONSOLIDES 2015.....	4
II - ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	7
III - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	34
IV - COMPTES SOCIAUX 2015	37
V - ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	41
VI - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	57
VII - RAPPORT DE GESTION 2015	60
VIII - RAPPORT D'AUDIT SUR LES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES	89
IX - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	93
X - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	97
XI - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	111
XII - COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	114

PERSONNE RESPONSABLE

- PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT

Le Président Directeur Général

Monsieur Philip FOURNIER

- DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (ci-joint , figurant en page 60) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontée »

Le 29 Avril 2016

Philip FOURNIER

I – COMPTES CONSOLIDES 2015

I.1 – Etat de la situation financière consolidée du Groupe Afone au 31 décembre 2015

ACTIF (En milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Ecarts d'acquisition	2.2.1 / 4.1	16 467	16 873
Immobilisations incorporelles	2.2.2 / 4.2	1 738	1 772
Immobilisations corporelles	2.2.3 / 4.3	10 547	9 993
Titres mis en équivalence	4.4	1 223	1 692
Part non courante des créances liées au financement	2.2.4 / 4.5	1 901	1 913
Autres actifs financiers non courants	2.2.5 / 4.6	260	254
Actifs d'impôts différés	2.2.7 / 4.25	205	205
Actifs non courants		32 341	32 702
Stocks	2.2.8 / 4.7	1 547	1 769
Créances clients et autres débiteurs	2.2.9 / 4.8	15 614	14 531
Part courante des créances liées au financement	2.2.4 / 4.5	1 315	1 601
Créances d'impôts courants		521	234
Autres actifs courants	2.2.10 / 4.9	862	947
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.2.11 / 4.10	16 470	13 181
Actif courant		36 329	32 262
Actifs détenus en vue de la vente			
Total Actif		68 669	64 963

PASSIF (En milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres	2.2.12 / 4.11		
Capital social		564	589
Réserves liées au capital		34 667	35 917
Résultat part du groupe		2 694	2 004
Capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales		86	170
Total des capitaux propres		38 012	38 681
Emprunts à long terme	2.2.13 / 4.13	1 916	481
Passifs d'impôts différés	2.2.7	160	102
Provision à long terme	2.2.15 / 4.12	1 359	1 580
Autres passifs non courants	2.2.16 / 4.14	2 492	2 469
Passifs non courants		5 927	4 632
Fournisseurs et autres créditeurs	4.15	21 030	18 386
Autres dettes courantes	4.16	2 049	1 996
Emprunts à court terme			
Part courante des emprunts à long terme	2.2.13 / 4.13	1 650	1 261
Impôts exigibles			7
Provision à court terme	4.12		
Passifs courants		24 730	21 650
Passifs associés à des actifs destinés à être cédés			
Total Passif		68 669	64 963

I.2 – Etat du résultat consolidé (en K€)

En milliers d'Euros	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	4.17	49 888	49 288
Achats consommés	4.18	-29 584	-28 653
Charges de personnel	4.20	-10 964	-10 976
Charges externes	4.19	-7 079	-7 582
Impôts et taxes		-959	-983
Dotations aux amortissements		-3 598	-3 918
Dotations aux provisions	4.21	115	-314
Autres produits et charges d'exploitation	4.22	1 132	720
Résultat opérationnel courant		-1 048	-2 418
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.27	4 370	5 156
Résultat opérationnel après QP du résultat des sociétés mises en équivalence	4.4	3 322	2 738
Autres produits et charges opérationnels	2.1	291	
Résultat opérationnel		3 612	2 738
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4.23	109	104
Coût de l'endettement financier brut	4.23	-51	-76
Coût de l'endettement financier net	4.23	58	28
Autres charges financières	4.24	-259	-251
Autres produits financiers	4.24	581	807
Charge d'impôt	4.25	-1 279	-1 332
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		2 714	1 989
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		2 714	1 989
. attribuables aux actionnaires d'AFONE		2 695	2 004
. attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales		19	-15
Résultat par action		0,478 €	0,340 €
Résultat dilué par action		0,475 €	0,344 €

I.3 – Résultat global (en K€)

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	2 714	1 989
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		
Impôt sur les éléments non recyclables		
Total éléments non recyclables en résultat (a)		
Ecarts de conversion		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Impôt sur les éléments recyclables		
Total éléments recyclables en résultat (b)		
Autres éléments du résultat global (a+b)		
Résultat GLOBAL Consolidé	2 714	1 989
Résultat global attribuable aux propriétaires de la société mère	2 695	2 004
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	19	-15

I.4 – Etat des flux de trésorerie consolidés (en K€)

En milliers d'Euros	Notes	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	4.26.1	2 764	2 010
+ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		4 780	8 550
- Impôts versés (B)		-1 695	-1 423
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité(C)	4.26.2	504	-995
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)		6 353	8 142
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.26.3	-2 826	-1 663
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		33	86
+/- Incidence des variations de périmètre	4.26.4	664	-1 246
+/- Variation des prêts et avances consentis	4.26.5	300	1 127
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers		0	0
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement			
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		-1 830	-1 696
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
-/+ Rachats et reventes d'actions propres		-1 450	-332
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts et aux dépôts de garantie		3 681	495
- Remboursement d'emprunts et dépôts de garantie		-1 586	-2 414
- Variation de trésorerie liée aux charges et produits financiers (y compris contrats de location financement)		-50	22
- Dividendes payés aux actionnaires du groupe		-1 830	-2 846
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)		-1 234	-5 076
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)			
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)		3 290	1 370
Trésorerie d'ouverture	4.10	13 181	11 811
Trésorerie de clôture	4.10	16 470	13 181

I.5 – Etat de variation des capitaux propres consolidés (en K€)

En milliers d'Euros	Capital	Réserves et résultat consolidé	Titres auto-détenus	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AFONE	Mino-ritaires	Total
Capitaux propres 31 décembre 2013	589	39 260	-148	-	39 703	194	39 899
Opérations sur capital					-		-
Opérations sur titres auto-détenus			-332		- 332		-332
Dividendes		- 2 846			-2 846		- 2 846
Résultat global pour la période		2 004			2 004	- 15	1 989
Autres variations					- 21	- 8	- 29
Variation de périmètre					-		-
Capitaux propres 31 décembre 2014	589	38 418	-480	-	38 508	170	38 681
Opérations sur capital	-25				-25		-25
Opérations sur titres auto-détenus		-1 795	370		-1 425		-1 425
Dividendes		-1 830			-1 830		-1 830
Résultat global pour la période		2 714			2 695	19	2 714
Autres variations						-103	-103
Variation de périmètre					-		-
Capitaux propres 31 décembre 2015	564	37 506	-110	-	37 923	86	38 012

II – ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés concernent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Sauf mention particulière, les montants figurant dans les notes ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

AFONE est une société de prestations de télécommunication et de services.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société AFONE le 24 mars 2016.

Les états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires prévue le 26 mai 2016.

1. Introduction

Le Groupe AFONE applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS et de leurs interprétations adoptées dans l'Union européenne et qui sont applicables pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2014. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les nouvelles normes, amendements et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour le Groupe au 31 décembre 2015:

- IFRIC 21 : Taxes
- IFRS 3 : Exclusions du champ d'application des formations de partenariats
- IFRS 13 : Précision concernant les éléments concernés par l'exclusion des portefeuilles gérés sur une base nette
- IAS 40 : Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises

L'application de IFRIC 21 présente un impact peu significatif au regard des comptes présentés. En conséquence, il a été décidé de ne pas présenter rétrospectivement l'impact d'IFRIC 21 sur les comptes du 31 décembre 2014.

Les autres normes, amendements et interprétations mentionnés ci-dessus n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

2 – Principes et méthodes comptables

2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Secteur opérationnel		Mode d'intégration	% de contrôle	% d'intérêts
TELECOM	AFONE SA (société mère du Groupe) 11, place François Mitterrand 49 055 ANGERS France	I.G.		
CONSTITUTION DE PARCS	AFONE SECURITE	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	AFONECALL	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	AFONE MONETICS	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	Entité ad hoc : 2R MUSIC SARL	I.G.	100 %	0 %
CONSTITUTION DE PARCS	AFONE SERVICES	I.G.	100 %	100 %
CONSTITUTION DE PARCS	ASTP	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	META-LFONE	M.E.	50 %	50 %
TELECOM	COMGEFI	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	AFONE PAIEMENT	I.G.	95%	95%
TELECOM	AFONE INFRASTRUCTURE	I.G.	100%	100%

Les sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. META LFONE, coentreprise détenue à 50/50 par AFONE est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence. Il est précisé que la société BRETAFONE a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine à la société AFONE au cours de l'exercice.

Variation de périmètre

Cession de la société SEXTANT :

Au cours du second trimestre 2015, le groupe a cédé la participation de 75% qu'il détenait dans la société SEXTANT (Monétique). Il en résulte une plus value de cession de 291 K€. La contribution de SEXTANT aux principaux agrégats du compte de résultat de 2015 et 2014 se présente comme suit :

	2015	2014
Chiffre d'affaires	727	1 333
Résultat opérationnel	63	75
Résultat net	51	77

Eu égard à la contribution de cette filiale aux différents postes du bilan et du compte de résultat, la comparabilité des comptes n'est pas affectée par cette sortie de périmètre.

Acquisition de la société ASTP :

La société ASTP acquise en juillet 2014 contribuait pour 6 mois d'activité en 2014 contre 12 mois en 2015. La contribution au chiffre d'affaires consolidé est de 1.049 K€ sur l'exercice 2015 contre 390 K€ en 2014. La contribution au résultat de 37 K€ en 2015 contre 84 K€ en 2014.

Eu égard à la contribution modérée de cette filiale aux différents postes du compte de résultat, la différence de période de consolidation de cette filiale n'affecte pas la comparabilité des comptes.

2.2. Notes sur les méthodes comptables

2.2.1. Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale est, après analyse, répartie entre :

- Les écarts d'évaluation afférents aux actifs et passifs identifiables,
- L'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition antérieurs à la date de transition du 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités rétrospectivement selon les dispositions de la norme IFRS 3 et ont été repris pour leur valeur d'origine sous déduction des amortissements comptabilisés au 31 décembre 2003.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais le Groupe AFONE a affecté les écarts d'acquisition existants aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Ces UGT font l'objet annuellement d'un test de dépréciation de valeur dans les conditions précisées au paragraphe 2.2.6.

2.2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles incluent les brevets et licences, les contrats de maintenance et de télésurveillance et d'autres actifs incorporels acquis dont la durée d'utilité est finie ou indéfinie dès lors qu'ils respectent les critères définis par la norme IAS 38.

Les immobilisations incorporelles incluent également les logiciels et systèmes d'exploitation développés en interne et destinés au fonctionnement du matériel de télécommunication proposé par le Groupe. Ces actifs constituent une immobilisation incorporelle dès lors qu'ils ont un caractère identifiable et qu'ils peuvent générer des avantages économiques futurs. Ils sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont amorties sur leur durée d'utilité et, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique ou s'il existe un indice potentiel de perte de valeur.

a) Contrats de maintenance, télésurveillance et Télécom (bases d'abonnés) acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises

Les contrats de maintenance, télésurveillance et Télécom résultent des actifs identifiés lors de l'acquisition des différentes filiales.

Leur juste valeur à l'acquisition est déterminée en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus attendus.

Les contrats de maintenance sont amortis sur leur durée contractuelle restant à la date d'acquisition. Les autres contrats sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation résiduelle estimée, soit 12 ans pour les contrats de télésurveillance et 5 ans pour les contrats télécoms. Les contrats de maintenance acquis dans le cadre du rapprochement de Carte & Services (devenue Afone Monetics en 2013), sont complètement amortis.

b) Autres actifs incorporels acquis

Les autres actifs incorporels acquis ne sont pas significatifs.

c) Frais de développement

Conformément aux principes IFRS, les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères définis par l'IAS 38 à savoir :

- L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- La probabilité que les avantages futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise,
- Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères prescrits sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas trois ans.

Les subventions directement rattachables aux frais de développement activées (tel que les crédits d'impôt recherche) sont inscrites en soustraction des actifs concernés.

d) Instanciation MVNO

Dans le cadre du développement de son offre MVNO (Mobile Virtual Network Operator), le groupe AFONE a acquitté à SFR une participation aux investissements réalisés en contrepartie d'un droit d'entrée sur le réseau. Ce droit est amorti sur la durée du contrat.

2.2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité des immobilisations corporelles correspondantes et selon le mode linéaire :

Désignation	Durée
- Matériel et outillage	2 à 7 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Alarmes mises à disposition	4 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans

COMPLETEL a consenti à AFONE le bénéfice d'un IRU (Irrévocable Right of Use ou en français Droit d'Utilisation Irrévocable) portant sur un réseau et des services de télécommunication. Cet IRU est inscrit dans le poste « Immobilisations corporelles » et fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 15 ans à compter de la date de livraison des tranches successives.

2.2.4. Créances liées aux financements

Contrats de location

Les activités monétique et Télécom du Groupe AFONE l'amènent, à louer des Terminaux de Paiement Electronique (TPE) et des box à ses clients.

Au regard des critères définis par la norme IAS 17, ces contrats de location, qui emportent un transfert aux clients des risques et avantages liés à la propriété économique des matériels loués, s'analysent comme des contrats de location financement et sont donc comptabilisés comme des ventes. Les montants des loyers à percevoir sont, en conséquence, comptabilisés comme des créances financières.

Les créances financières retraitées correspondent à la valeur actualisée des loyers à percevoir au titre des contrats de location de matériels conclus avec les clients du Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée afin de tenir compte du risque de défaillance des clients. Cette dépréciation est déterminée selon une approche statistique sur la base du taux moyen d'impayés constatés par le passé.

2.2.5. Autres actifs financiers

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre de l'activité normale du Groupe.

Une dépréciation est constituée si la valeur recouvrable de l'actif à la date d'arrêté des comptes est inférieure à sa valeur comptable.

2.2.6. Tests de dépréciation

Les écarts d'acquisition (goodwill) et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumis à un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'une diminution de valeur a pu se produire. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque élément pris individuellement, à moins qu'il ne soit pas à l'origine de flux de trésorerie suffisamment autonomes par rapport à ceux procurés par les autres immobilisations.

Dans cette hypothèse, la valeur comptable de l'élément est comprise dans celle de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, une unité génératrice de trésorerie correspondant à un regroupement d'actifs engendrant des flux de trésorerie autonomes. La valeur nette comptable d'une

unité génératrice de trésorerie comprend les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les actifs corporels et le besoin en fonds de roulement.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat de l'exercice et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

La centralisation et la mutualisation des services fonctionnels et opérationnels du secteur TELECOM a conduit au regroupement des UGT de ce secteur pour la réalisation des tests de dépréciation. Ce regroupement représente en effet le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne. Le secteur constitution de parc est analysé comme une UGT comprenant tous les actifs et passifs de ce secteur pour le test de dépréciation du goodwill de cette UGT.

Les tests de dépréciation privilégient la valeur d'utilité calculée selon la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie (discounted cash-flow). En application de la norme IAS 36, le taux d'actualisation utilisé est un taux reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations de flux futurs de trésorerie n'ont pas été déjà ajustées. En considération des secteurs d'activité du Groupe, un taux d'actualisation de 7,50% a été retenu au 31 décembre 2015, contre 7,00% au 31 décembre 2014. Le facteur de croissance retenu par le Groupe s'établit à 0,5%.

2.2.7. Impôts différés et décalages temporaires d'impôts

Le groupe AFONE constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires dans la mesure où les éléments prévisionnels ne rendent pas improbables leur imputation sur les bénéfices futurs.

Le groupe utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront.

Le groupe AFONE s'est placé sous le régime de l'intégration fiscale visé aux articles 223 A et suivants du CGI.

Les sociétés concernées sont : Afone, Afone Sécurité, Afone Services, Afone Monetics, Afone Call, Comgefi, Infrastructure, Afone paiement et ASTP.

La société META-LFONE est transparente fiscalement et AFONE, en tant qu'associé, est imposé sur 50 % de ses résultats.

2.2.8. Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'entrée. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît que la valeur actuelle des stocks, déduction faite des frais proportionnels de vente, est inférieure à la valeur brute.

Les dépréciations relatives aux pièces en stocks destinées au service après-vente sont évaluées en fonction de l'obsolescence des produits et de leur délai de rotation.

2.2.9. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable. Les dépréciations sont individualisées et sont calculées en fonction des retards constatés sur les échéances.

2.2.10. Autres créances courantes

Les autres créances courantes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsqu'il apparaît un risque de non recouvrement.

2.2.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont très liquides et sont aisément convertibles en un montant de trésorerie, ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Il s'agit de valeurs mobilières, de placement et fonds communs de placement, de dépôts à terme dont le risque de changement de valeur est négligeable.

2.2.12. Capitaux propres consolidés

Les actions AFONE détenues par les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont inscrites en diminution des capitaux propres. Lors de leur cession ou en cas d'annulation, le résultat dégagé, net de l'effet de l'impôt, est comptabilisé en capitaux propres.

2.2.13. Emprunts long terme

S'agissant d'emprunts souscrits aux conditions de marché, aucun retraitement lié au référentiel IFRS n'est opéré sur ce poste.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.2.14. Provisions

Les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions sont dites à long terme dès lors que leur échéance probable est supérieure à un an.

Les provisions à long terme incluent également les engagements liés aux indemnités de fin de carrière qui, conformément à la norme IAS 19, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses définies pour chacune des entités en fonction des données qui leur sont propres (turnover, taux d'actualisation, âge de départ à la retraite et âge de début de carrière).

2.2.15. Autres passifs non courants

Il s'agit essentiellement des dépôts de garantie versés par les clients lors de la souscription de contrats liés aux activités de télésurveillance, de monétique ou de téléphonie.

2.2.16. Présentation des états financiers

Le résultat opérationnel courant s'entend avant prise en compte des autres produits et charges opérationnels non courants définis de manière limitative comme correspondant aux éléments d'importance significative, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de nature à fausser la lecture de la performance récurrente de l'entreprise.

En pratique, les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent principalement les éléments suivants

- Les pertes de valeur et les plus et moins-values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels,
- Les coûts de restructuration,
- Les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est présenté en diminution des charges de personnel. Les actifs et passifs sont classés, selon leur nature, en éléments courants ou non courants selon que leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de douze mois à compter de la date d'arrêté comptable.

2.2.17. Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité Télécom représente :

- les reversements acquis au titre des heures de communication constatées au cours de l'exercice ainsi que des prestations de services rendues aux clients de la société.
- la revente de minutes « en gros » réalisée auprès de sociétés distributrices de minutes « au détail » corrigée, le cas échéant, des ventes inter sociétés.
- la vente de minutes « au détail » pour la quote-part qui revient au groupe.
- les ventes de matériels accessoires à la téléphonie (Afone commerce et TPE).
- les prestations de maintenance de matériels (Afone commerce et TPE).

Les produits afférents aux prestations continues sont rattachés à l'exercice au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité « constitution de parcs » représente :

- les prestations de télésurveillance.
- les locations d'alarmes.

D'une manière générale, les systèmes de surveillance et prestations de télésurveillance ainsi que les systèmes de paiement et prestations de maintenance sont facturés à l'initiation du contrat. Le paiement est échelonné mensuellement. Ceci conduit à établir des produits constatés d'avance qui sont repris tout au long de la vie du contrat.

Au regard des critères définis par la norme IAS 17, les contrats de location, qui emportent un transfert aux clients des risques et avantages liés à la propriété économique des matériels loués (Afone commerce et TPE), s'analysent comme des contrats de location financement et sont donc comptabilisés comme des ventes.

Pour la téléphonie mobile, le chiffre d'affaires est constitué de la vente des minutes consommées par les utilisateurs. Le montant relatif aux minutes prépayées non consommées à la date de clôture constitue un produit constaté d'avance. Les remises consenties sur les ventes de terminaux, les commissions versées aux distributeurs sont constatées en charges commerciales.

2.2. Date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes de la société AFONE SA est le 31 décembre de chaque année. La date d'arrêté des comptes des filiales est également le 31 décembre.

3. Informations sectorielles

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs ont été retenus en fonction des indicateurs examinés par les principaux décideurs opérationnels pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le Groupe est géré en deux secteurs principaux :

- Secteur Telecom :
Cette activité regroupe l'ensemble des services télécom, monétiques et paiement commercialisés par les sociétés du groupe (gestion des flux entrants, vente de trafic en présélection, téléphonie mobile, fédération de services, monétique, activité de régie publicitaire).
- Secteur Constitution de parcs :
L'activité « constitution de parcs » regroupe les activités de télésurveillance.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015 par secteur d'activité

En milliers d'Euros	31/12/2015	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS	Résultat inter- secteur
Chiffre d'affaires	49 888	44 507	6 441	-1 061
Achats consommés	-29 584	-28 306	-1 624	347
Charges de personnel	-10 964	-8 058	-2 905	
Charges externes	-7 079	-6 103	-1 689	714
Impôts et taxes	-959	-831	-128	
Dotation aux amortissements	-3 598	-2 800	-798	
Dotation aux provisions	115	135	-21	
Autres produits et charges d'exploitation	1 132	488	644	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4 370	4 370		
Résultat opérationnel courant	3 321	3 401	-80	
Autres produits et charges opérationnels	291	291		
Résultat opérationnel	3 612	3 692	-80	
Coût de l'endettement financier net	-58	69	-11	
Autres produits et charges financiers	322	369	-47	
Charge d'impôt	-1 279	-1 350	72	
Résultat net	2 714	2 780	-66	
. part du groupe	2 695	2 761	-66	
. intérêts minoritaires	19	19		

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014 par secteur d'activité

En milliers d'Euros	31/12/2014	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS	Résultat inter- secteur
Chiffre d'affaires	49 288	44 222	5 697	-631
Achats consommés	-28 653	-27 694	-1 319	359
Charges de personnel	-10 976	-8 558	-2 418	
Charges externes	-7 582	-6 665	-1 188	272
Impôts et taxes	-983	-867	-116	
Dotation aux amortissements	-3 918	-3 230	-688	
Dotation aux provisions	-314	-286	-28	
Autres produits et charges d'exploitation	720	646	75	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5 156	5 156		
Résultat opérationnel	2 738	2 373	365	
Coût de l'endettement financier net	28	28	0	
Autres produits et charges financiers	556	592	-35	
Charge d'impôt	-1 332	-1 257	-75	
Résultat net	1 989	1 736	254	
. part du groupe	2 004	1 751	254	
. intérêts minoritaires	-15	-15		

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015 par secteur d'activité

ACTIF (En milliers d'Euros)	31/12/2015	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS	Inter-secteur
Ecarts d'acquisition	16 467	13 470	2 997	
Immobilisations incorporelles	1 738	742	996	
Immobilisations corporelles	10 547	9 004	1 543	
Titres mis en équivalence	1 223	1 223		
Part non courante des créances liées au financement	1 901	1 901		
Autres actifs financiers non courants	260	260		
Titres de participations		5 100		-5 100
Actifs d'impôts différés	205	205	-	
Actifs non courants	32 341	31 905	5 536	-5 100
Stocks	1 547	707	839	
Créances clients et autres débiteurs	15 614	14 340	2 163	-889
Part courante des créances liées au financement	1 315	1 315		-
Créances d'impôts courants	521	521	94	-94
Autres actifs courants	862	1 062	25	-225
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 470	15 441	1 029	-
Actif courant	36 329	33 386	4 151	-1 208

PASSIF (En milliers d'Euros)	31/12/2015	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS	Inter-secteur
Emprunts à long terme	1 916	1 333	583	
Passifs d'impôts différés	160	12	148	
Provision à long terme	1 359	1 224	134	
Autres passifs non courants	2 492	2 512	-20	
Passifs non courants	5 927	5 081	845	-
Fournisseurs et autres créditeurs	21 030	18 404	2 950	-323
Autres passifs courants	2 049	1 934	225	-110
Emprunts à court terme	-	-	-	-
Part courante des emprunts à long terme	1 650	1 183	467	-
Impôts exigibles	-	-	-	-
Provision à court terme	-	-	-	-
Passifs courants	24 730	21 521	3 642	-434

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014 par secteur d'activité

ACTIF (En milliers d'Euros)	31/12/2014	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS	Inter-secteur
Ecarts d'acquisition	16 873	13 470	3 403	
Immobilisations incorporelles	1 772	988	784	
Immobilisations corporelles	9 993	8 650	1 343	
Titres de participation	-	-	-	
Titres mis en équivalence	1 692	1 692		
Part non courante des créances liées au financement	1 913	1 913		
Autres actifs financiers non courants	254	254		
Titres de participations		5 100		- 5 100
Actifs d'impôts différés	205	205		
Actifs non courants	32 702	32 271	5 530	-5 100
Stocks	1 769	948	820	
Créances clients et autres débiteurs	14 531	13 023	1 846	- 338
Part courante des créances liées au financement	1 601	1 601		-
Créances d'impôts courants	234	234	19	- 19
Autres actifs courants	947	2 479	47	-1 580
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 181	12 228	954	-
Actif courant	32 262	30 513	3 687	- 1 937

PASSIF (En milliers d'Euros)	31/12/2014	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS	Inter-secteur
Emprunts à long terme	481	81	400	
Passifs d'impôts différés	102	35	67	
Provision à long terme	1 580	1 431	148	
Autres passifs non courants	2 469	2 469	-	
Passifs non courants	4 632	4 016	615	-
Fournisseurs et autres créditeurs	18 386	14 858	3 867	- 339
Autres passifs courants	1 996	2 014	1 580	-1 598
Emprunts à court terme	-	-	-	-
Part courante des emprunts à long terme	1 261	1 256	4	-
Impôts exigibles	7	7	-	-
Provision à court terme	-	-	-	-
Passifs courants	21 650	18 135	5 452	- 1 937

TABLEAU DE FLUX AU 31 DECEMBRE 2015 par secteur d'activité

En milliers d'Euros	31/12/2015	Télécom	Constitution de parcs
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 764	2 079	685
Dividendes reçus des sociétés mise en équivalence	4 780	4 780	0
Impôts payés	-1 695	-1 637	-58
Incidence de la variation du BFR	504	1 398	-894
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	6 353	6 621	-267
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 826	-2 128	-699
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	25	8
Incidence des variations de périmètre	664	664	0
Variation des prêts et avances consentis	300	300	0
Décassements liés aux acquisitions d'actifs financiers	0	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 830	-1 139	-691
Augmentation de capital	0	0	0
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-1 450	-1 450	0
Emission d'emprunts	3 681	2 281	1 400
Remboursement d'emprunts	-1 586	-1 230	-356
Variation de trésorerie liée aux charges et produits financiers	-50	-39	-11
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-1 830	-1 830	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-1 234	-2 267	1 033
Variation de la trésorerie	3 290	3 214	76

TABLEAU DE FLUX AU 31 DECEMBRE 2014 par secteur d'activité

En milliers d'Euros	31/12/2014	Télécom	Constitution de parcs
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 010	1 013	997
Dividendes reçus des sociétés mise en équivalence	8 550	8 550	0
Impôts payés	-1 423	-1 287	-136
Incidence de la variation du BFR	-995	-1 718	723
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	8 142	6 557	1 584
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 663	-972	-691
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	86	71	15
Incidence des variations de périmètre	-1 246	-	-1 246
Variation des prêts et avances consentis	1 127	1 129	-2
Décassements liés aux acquisitions d'actifs financiers	0	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 696	227	-1 924
Augmentation de capital	0	0	0
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-332	-332	0
Emission d'emprunts	495	495	0
Remboursement d'emprunts	-2 414	-2 386	-28
Variation de trésorerie liée aux charges et produits financiers	22	22	0
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-2 846	-2 846	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-5 076	-5 048	-28
Variation de la trésorerie	1 370	1 737	-367

4. Détail des comptes

4.1. Ecarts d'acquisition

Ecarts d'acquisition	31/12/2015			31/12/2014
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Total UGT Telecom / Monetics	24 719	11 249	13 470	13 470
Total UGT Constitution de parc	2 997		2 997	3 402
Total	27 716	11 249	16 467	16 873

Au cours de l'exercice 2008, soit antérieurement à l'intégration de l'activité monétique dans l'UGT Télécom, le groupe a constaté une dépréciation de l'écart d'acquisition Carte et Services (devenue Afone Monetics en 2013) pour un montant de 9,6 millions d'euros. Cette dépréciation a été maintenue inchangée.

La société ASTP est entrée dans le périmètre de consolidation en juillet 2014. Une allocation provisoire du prix d'acquisition de ASTP a été conduite fin 2014 et a été finalisée dans le délai de 12 mois suivant la prise de contrôle de la société.

L'allocation définitive du prix d'acquisition se détaille de la façon suivante :

Prix d'acquisition ASTP non conditionnel	1 400
Complément de prix actualisé	241
Prix d'acquisition (I)	1 641
Relation clients	550
Immobilisations corporelles	233
Stocks et en-cours	27
Clients et autres créances	80
Trésorerie	184
Autres actifs	15
Actifs acquis	1 089
Impôts différés passif	203
Provisions pour risques et charges	143
Fournisseurs et autres dettes	163
Comptes de régularisation - passif	56
Passifs acquis	565
Montant net des actifs et passifs acquis (II)	524
Ecart d'acquisition (I - II)	1 117

Test de dépréciation :

L'estimation de la valeur des écarts d'acquisition a été déterminée par actualisation des cash-flows d'exploitation futurs sur 3 ans plus une valeur terminale. La méthode se fonde sur les prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du plan à moyen terme par la Direction, notamment les perspectives futures de marchés et les évolutions du parc client par UGT.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC). Le CMPC ressort à 7,5% en 2015 contre 7,0% en 2014 étant précisé qu'il a été calculé à partir d'une structure financière normative arbitrée à 50% en fonds propres et 50% en endettement financier.

Le coût de la dette a été fixé à 3,5% avant fiscalité.

Compte tenu de la structure financière normative évoquée ci-avant, il en résulte le taux d'actualisation suivant :

Calcul du taux d'actualisation	2015	2014
Coût du capital	12,3%	12,0%
Coût de la dette après fiscalité	2,4%	1,66%
CMPC (arrondi)	7,5%	7,0%

Le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable des UGT ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable soit significativement supérieure à la valeur recouvrable.

4.2. Immobilisations Incorporelles

	31/12/2015			31/12/2014
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Frais de recherche et développement	260	260		
Logiciels	6 426	5 917	509	762
Contrats activés dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	8 495	7 792	703	499
Avances sur immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	1 182	657	525	509
Total	16 363	14 625	1 738	1 772

Evolution des immobilisations incorporelles brutes :

	31/12/2014	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2015
Frais de recherche et développement	260					260
Logiciels	6 684	73	-465	135	-1	6 426
Contrats activés	7 945			550		8 495
Autres Immobilisations incorporelles	1 166	16				1 182
Total	16 055	89	-465	685	-1	16 363

Evolution des amortissements des immobilisations incorporelles :

	31/12/2014	Dotations	Reprises ou cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2015
Frais de recherche et développement	260					260
Logiciels	5 922	426	-465	35	-1	5 917
Contrats activés	7 446	346				7 792
Autres Immobilisations incorporelles	657					657
Total	14 284	772	-465	35	-1	14 625

4.3. Immobilisations Corporelles

	31/12/2015			31/12/2014
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	66		66	66
Constructions	291	173	118	137
Installations techniques	5 488	3 674	1 814	1 912
IRU	15 000	9 487	5 513	6 513
Autres	9 928	8 561	1 367	1 249
Immobilisation en cours	1 666		1 666	113
Total	32 439	21 894	10 547	9 993

Le contrat relatif à l'IRU signé avec COMPLETEL prévoit un droit d'utilisation du réseau pour une durée de 15 ans. Pendant cette période, COMPLETEL s'engage à faire profiter AFONE INFRASTRUCTURE de toutes les améliorations effectuées sur le réseau.

Les autres immobilisations corporelles sont principalement composées par du matériel informatique et par des agencements réalisés dans des locaux dont le groupe n'est pas propriétaire.

Evolution des immobilisations corporelles brutes :

	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Reclas- sement	Variation de périmètre	31/12/2015
Terrains	66					66
Constructions	291					291
Installations techniques	5 717	1554	-334	-128	-1321	5 488
IRU	15 000					15 000
Autres	9 159	1106	-235		-102	9 928
Immobilisations en cours	113	1560		-7		1 666
Total	30 347	4 220	-569	-135	-1 423	32 439

Evolution des amortissements des immobilisations corporelles :

	31/12/2014	Dotations	Reprises ou cessions	Reclas- sement	Variation de périmètre	31/12/2015
Terrains						
Constructions	154	19				173
Installations techniques	3 805	917	-278	-36	-734	3 674
IRU	8 487	1 000				9 487
Autres	7 910	914	-232		-31	8 561
Total	20 355	2 850	-510	-36	-765	21 894

Parmi les immobilisations corporelles certains biens sont financés en crédit bail :

Biens financés en crédit- bail	Ensemble immobilier			Autres immobilisations		
	Valeur brute	Amortis- sements	Valeur nette	Valeur brute	Amortis- sements	Valeur nette
Au 31 décembre 2014	518	323	195	1796	1796	
Nouveau contrat						
Entrée dans le périmètre						
Dotations		19	-19			
Au 31 décembre 2015	518	342	176	1796	1796	

4.4. Participations dans les coentreprises

	31-déc- 13	Résultat	Distribution	31-déc - 14	Résultat	Distribution	Autre	31-déc - 15
META LFONE	5 013	5 167	8 550	1 630	4 375	4 780		1 223
BRETA FONE	73	-11		62	-5		-57	
Total	5 086	5 156	8 550	1 692	4 370	4 780	-57	1 223

Coentreprise significative :

Seule la société META LFONE est considérée comme significative. Les informations financières issues des comptes sociaux (et reprises à 100%) sont résumées ci-après :

(En K€)	31/12/2015	31/12/2014
Actifs non courants		
Trésorerie	6 462	7 164
Autres actifs courants	8 476	8 183
Total Actif	14 939	15 347
Capitaux propres	2 692	3 361
Provisions pour risques et charges	562	378
Passifs courants	11 684	11 609
Total Passif	14 939	15 347

Résultat (En K€)	31/12/2015	31/12/2014
Produits des activités ordinaires	31 497	30 246
Résultat opérationnel	8 773	10 243
Résultat net	8 892	10 361

Réconciliation avec la valeur comptable des intérêts du groupe dans la coentreprise	31/12/2015	31/12/2014
Actif net de Meta Lfone	2 692	3 361
Divers retraitements propres au groupe Afone	- 246	- 100
Actif net de Meta Lfone corrigé	2 446	3 261
Pourcentage de détention	50%	50%
Valeur comptable des intérêts du groupe dans la coentreprise	1 223	1 630

Dividende reçu de la coentreprise	4 780	8 550
-----------------------------------	-------	-------

4.5. Créances liées au financement

	31/12/2015			31/12/2014		
	non courant	courant	total	non courant	courant	total
Créances liées aux contrats de location de TPE	2 122	1 468	3 590	2 117	1 772	3 889
Dépréciations	-221	-153	-375	-204	-171	-375
TOTAL valeur nette	1 901	1 315	3 215	1 913	1 601	3 514

4.6. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont essentiellement constitués de dépôts et cautionnements versés dont l'échéance est supérieure à un an.

4.7. Stocks et en-cours

	31/12/2015			31/12/2014
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Stocks de matières et fournitures	815		815	802
En-cours de production	13		13	10
Stocks de marchandises	1 793	-1 075	719	956
Total	2 621	-1 075	1 547	1 769

Les stocks de marchandises monétiques sont principalement composés de stocks maintenance. La dépréciation est calculée en fonction de l'obsolescence et de l'état du produit.

4.8. Créances clients et autres débiteurs

Le poste clients est composé de créances sur de grands groupes de télécommunication et d'une multitude de créances pour des montants unitaires faibles.

	31/12/2015			31/12/2014
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	15 325	2 505	12 820	12 629
Créances sur personnel & Org. Sociaux	32		32	42
Créances fiscales - hors IS	2 377		2 377	1 690
Autres créances	514	131	385	170
Total	18 248	2 636	15 614	14 531

Pour les entités Afone et Afone Monetics une analyse créance par créance a été conduite afin d'estimer le risque de non recouvrement en fonction des actions menées en tenant compte, notamment, des avis émis par les avocats et des procédures en cours (interventions d'huissiers, liquidations et redressements judiciaires, estimation interne...).

Pour les autres entités, le risque est appréhendé selon la qualité du client (client sain ou douteux) puis un taux déterminé de manière statistique est appliqué.

Analyse de maturité des créances clients et autres débiteurs :

31/12/2015	Non échues	Echues depuis moins de 180 jours	Echues entre 180 et 365 jours	Echues depuis plus de 365 jours
Clients et autres débiteurs	14 720	229	34	3 265

31/12/2014	Non échues	Echues depuis moins de 180 jours	Echues entre 180 et 365 jours	Echues depuis plus de 365 jours
Clients et autres débiteurs	13 652	273	56	3 377

4.9. Autres actifs courants

	31/12/2015	31/12/2014
Charges constatées d'avance	862	946
Total	862	946

4.10. Trésorerie

	31/12/2015	31/12/2014
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17 973	14 339
<i>dont SICAV et dépôts à terme</i>	<i>10 011</i>	<i>11 343</i>
<i>dont Disponibilités</i>	<i>7 962</i>	<i>2976</i>
<i>dont Intérêts courus</i>		<i>20</i>
Total trésorerie actif	17 973	14 339
Concours bancaires court terme		
Total trésorerie nette avant compensation des comptes de cantonnement liés à l'activité bancaire	17 973	14 339
Comptes créditeurs de la clientèle liés à l'activité bancaire d'AFONE PAIEMENT	-1 502	-1 158
Total trésorerie nette	16 470	13 181

Dans le cadre de son activité bancaire, AFONE PAIEMENT collecte des flux pour les comptes de ses clients. La trésorerie présentée ci-dessus intègre la trésorerie nette acquise et disponible pour le groupe, soit les flux collectés diminués des flux à reverser aux clients nets des commissions perçues par le Groupe.

Les SICAV sont inscrites à l'actif à leur valeur de marché (Juste valeur de niveau 1 : Cours de marché actif sur le même instrument).

4.11. Capitaux propres

Le capital social est composé de 5 636 574 actions après réduction de capital par annulation des actions propres. A la clôture de l'exercice précédent le capital était composé de 5 890 016 actions. Un droit de vote double est accordé à toutes les actions détenues sans interruption par le même actionnaire pendant deux ans.

La société détenait 115 055 actions propres au 31 décembre 2015 inscrites dans les comptes sociaux de la société Afone pour un montant de 591 K€.

Le Conseil d'administration a décidé la distribution d'un acompte sur dividende de 0,20 € par action, soit un montant global de 1 127 315 euros, mis en paiement le 4 janvier 2016.

4.12. Provisions pour risques et charges

Nature	31/12/2014	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (utilisée)	Reprise de l'exercice (non-utilisée)	Entrées de périmètre	31/12/2015
Provisions pour risques et charges	1514	281	-324	-182		1 289
Provisions pour retraites	65	6	-2			69
Total Provisions	1 580	287	-326	-182		1 359
Dont part courante						
Dont part non courante	1 580					1 359

Les provisions pour risques et charges intègrent essentiellement :

- provisions pour litiges salariaux
- provisions pour litiges avec divers fournisseurs et divers litiges en cours

Les engagements de retraite sont évalués sous l'hypothèse d'un départ volontaire dès l'atteinte du taux plein de la sécurité sociale. En conséquence, l'indemnité supporte des charges sociales estimées au taux de 45 %.

Les engagements de retraite sont valorisés sur la base des indemnités de départ à la retraite, charges sociales comprises, prévues par les conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe. Ces engagements correspondent aux indemnités actualisées qui seraient allouées à chaque membre du personnel, compte tenu d'un âge de départ calculé en ajoutant à la date du premier emploi le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein selon les dernières modalités établies par la loi.

Le groupe applique la norme IAS 19 révisée (Avantages du Personnel). En raison du caractère non significatif des engagements de retraite, les gains et pertes actuariels dont l'inscription est prévue

dans les Autres éléments du résultat global, n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation distincte et sont inclus dans le résultat.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de retraite 2015 et 2014 sont les suivantes :

Libellé	2015	2014
Taux d'inflation	0 %	0,50%
Taux de revalorisation des salaires	0,50%	0,50%
Age de départ à la retraite	62 ans	62 ans
Taux de turn over	11,60 % à 19,56 %	11,60 % à 19,56 %
Table de mortalité	INSEE 2008-2010	INSEE 2008-2010
Taux d'actualisation	2,04%	1,60%

4.13. Dettes financières

	31/12/2015			31/12/2014		
	non courant	courant	total	non courant	courant	total
	entre 2 et 5 ans			entre 2 et 5 ans		
-Emprunts bancaires	1 916	1 649	3 565	481	1 087	1 568
-Dettes de crédit-bail					172	172
Total Emprunts	1 916	1 650	3 565	481	1 260	1 740
Concours bancaires		0	0		0	0
Total dettes financières	1 916	1 650	3 565	481	1 260	1 740

La plupart des emprunts sont indexés sur l'Euribor 3 mois, une augmentation hypothétique de 1 % du taux Euribor sur le niveau d'endettement à taux variable à la clôture aurait une incidence non significative.

Il existe des clauses de remboursement anticipées assises sur des critères financiers, les ratios détaillés ci-après sont respectés sur l'exercice 2015.

Entité juridique	Capital restant dû à la clôture	Ratios financiers demandés	Respecté
Afone	1 375	Fonds de roulement > 0	Oui
		Fonds propres / Total Bilan > 0,2	Oui
		Endettement à MLT / fonds propres < 1	Oui
Afone	389	Capitaux propres > ou = 0,6 capitaux propres 2010	Oui
		Fonds propres et quasi Fonds propres / Endettement à MLT > 1	Oui
		Endettement ajusté / capitaux propres < ou = 2	Oui

4.14. Autres passifs non courants

	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts et cautionnements (reçus)	2 492	2 469
Total	2 492	2 469

4.15. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

	31/12/2015	31/12/2014
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 990	11 665
Dettes sur acquisition d'actifs	1 499	
Dettes sociales	1 747	1 854
Dettes fiscales	3 944	3 765
Comptes courants	22	22
Autres dettes	827	1 079
Total	21 030	18 386

4.16. Autres dettes courantes

	31/12/2015	31/12/2014
Produits constatés d'avance (cf. note 2.2.17)	2 049	1 996
Total	2 049	1 996

4.17. Chiffre d'affaires

Secteur	31/12/2015	31/12/2014
Secteur Télécom	44 507	44 222
Secteur Constitution de parcs	6 441	5 697
Corrections inter-secteur	-1 061	-631
Total	49 888	49 288

4.18. Achats consommés

	31/12/2014	31/12/2014
Achat marchandises	1 950	1 577
Rétrocessions clients	2 593	2 285
Couts opérateurs	18 630	22 662
Autres	6 411	2 129
Total	29 584	28 653

4.19. Charges externes

	31/12/2015	31/12/2014
Locations et charges locatives	1 189	1 208
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 028	1 606
Sous-traitance	2 107	2 419
Autres charges externes	2 753	2 349
Total	7 079	7 582

4.20. Charges de personnel et effectif

	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations du Personnel	8 287	8 200
Charges sociales	2 676	2 776
Total	10 964	10 976

Effectifs moyens	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	56	59
Employés, techniciens, Agents de maîtrise	187	189
Total	243	248

4.21. Dotations aux provisions

	31/12/2015	31/12/2014
Dotation aux Provisions risques & charges	-177	-472
Reprises de provisions	377	507
Autres dépréciations	-86	-349
Total	115	-314

4.22. Autres produits et charges d'exploitation

	31/12/2015	31/12/2014
Plus et moins-values courantes sur cessions	-42	-128
Production immobilisée	669	520
Autres charges diverses de gestion	-178	-95
Autres produits divers de gestion	683	423
Total	1132	720

Les autres produits divers de gestion se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2015	31/12/2014
Indemnités reçues de prestataires	138	123
Dettes prescrites	281	30
Produits sur exercices antérieurs		
Autres	264	270
Total	683	423

4.23. Coût de l'endettement financier net

	31/12/2015	31/12/2014
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	109	104
Coût de l'endettement financier brut :		
Charges d'intérêts liées aux emprunts	-50	-67
Charges d'intérêts liées au crédit-bail de refinancement	-1	-9
Sous-total coût de l'endettement brut	-51	-76
Coût de l'endettement financier net	58	28

4.24. Autres produits et charges financiers

	31/12/2015	31/12/2014
Pertes/ actifs financ. (hors équiv. de trésorerie) (1)	220	251
Dot./Provisions sur actifs financiers (1)		
Autres charges financières	39	
Total des autres charges financières	259	251
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie(1)	581	696
Rep./Provisions actifs financiers(1)		111
Autres produits financiers		
Total des autres produits financiers	581	807

(1) L'essentiel des produits et charges financières est généré par le retraitement des locations de TPE en créances financières. Les produits sont relatifs aux intérêts qui sont calculés sur ces créances, les charges sont liées aux dotations pour dépréciation des créances financières générées en considération du risque de non recouvrement.

4.25. Tableau de fiscalité différée

	31/12/2015	31/12/2014
Impôts différés actifs		
- Sur différences temporaires	245	267
- Sur déficits reportables	205	211
- Différence d'évaluation	131	31
Incidence des compensations au sein d'une même entité	-380	-304
Total	205	205
Impôts différés passifs		
- Différence d'évaluation	168	
- Sur différences temporaires	372	406
Incidence des compensations par entité	-380	-304
Total	160	102

Preuve d'impôts :

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat consolidé des sociétés intégrées	2 713	1 989
Impôt exigible	1 396	1 486
Variation des impôts différés	-119	-153
Résultat avant impôt	3 990	3 324
Taux IS	33,33%	33,33%
IS théorique	1 330	1 108
Non activation d'impôts différés actifs		214
Reconnaissance d'impôts différés actifs	-45	
Crédits d'impôt	-66	-104
Autres différences	14	114
Charge d'impôt effective	1 278	1 332
Charges d'impôts dans les comptes	1 278	1 332

Les autres différences concernent essentiellement la taxe additionnelle.

Les impôts différés actifs nés de déficits reportables représentent un montant de 599 K€, ils ont été limités à 205 K€ pour tenir compte des aléas inhérents aux activités en démarrage.

4.26. Tableau de flux de trésorerie

4.26.1. Capacité d'autofinancement

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net total consolidé	2 713	1 989
Résultat des mises en équivalence	- 4 370	- 5 156
Amortissements et provisions (y compris reprises utilisées)	3 401	3 744
Résultats de cession	-311	128
Charge d'impôt	1 278	1 332
Coût de l'endettement financier	51	-28
Capacité d'autofinancement	2 764	2 010

4.26.2. Besoin en fonds de roulement

	31/12/2015	31/12/2014
Incidence de la variation des stocks	131	-184
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs	-1 090	912
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	1 463	- 1 723
Variation du besoin en fonds de roulement	504	- 995

4.26.3. Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2015	31/12/2014
Logiciels et systèmes d'exploitation	73	42
Autres immobilisations incorporelles	31	246
Installations techniques	1 554	1 002
Autres immobilisations corporelles	2 666	372
Variations des dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles	-1 499	
Décaissements liés aux investissements	2 826	1 663

4.26.4. Variations de périmètre

	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie acquise / entrée de périmètre ou changement de méthode d'intégration	64	183
Investissements en titres consolidés		-1 400
Cession de titres consolidés	600	
Autres		-30
Incidence de la variation de périmètre	664	- 1 246

4.26.5. Prêts et avances consentis

	31/12/2015	31/12/2014
Diminution des créances financières liées aux financements des contrats de location de TPE	-2 103	-2 697
Augmentation des créances financières liées aux financements des contrats de location de TPE	1 805	1 619
Autres variations	-2	-49
Total	-300	-1 127

4.27. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction sont composés de trois personnes. Le montant global des rémunérations versées pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 est détaillé dans le tableau ci-dessous, charges sociales incluses.

Mandataires Sociaux	Mandat Social	Fonction	Salaire brut chargé (en K€)
Philip FOURNIER	AFONE	Président Directeur Général	341
Eric DURAND GASSELIN	AFONE	Directeur Général Délégué	334
Vincent KEMMOUN	AFONE	Administrateur	4
Myriam DURAND GASSELIN	AFONE	Administrateur	4
Total			683

Il n'existe pas de plan de retraite individualisé au profit exclusif des dirigeants.

Mr Philip FOURNIER bénéficie de l'usage d'un véhicule de fonction sur lequel un avantage en nature est calculé.

4.28. Montants des honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux et consolidés du Groupe sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	BECOUBE				EXPERTISES & SERVICES				FIGEREC			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés												
Emetteur	12	95	13 %	49%	52	68	76%	88%	52		100%	
Filiales intégrées globalement	82	125	87 %	49%	15	16	24 %	12%				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
Emetteur												
Filiales intégrées globalement												
Sous-total	94	230	100%	100%	67	72	100%	100%	52	0	100%	0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres												
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	94	230	100%	100%	67	72	100%	100%	52	0	100%	0%

4.29. Note relative au calcul du résultat dilué par action

Calcul du résultat par action	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net, part du groupe (Milliers d'€)	2 695	2 004
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	5 676 484	5 820 880
Résultat par action	0,475	0,344

Il n'existe pas à la date de clôture d'instruments financiers ayant un caractère dilutif.

4.30. Distribution d'un dividende envisagée

Le Conseil d'Administration va proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2016 le paiement d'un dividende de 0,40 € par action dont 0,20 € a déjà été versé par voie d'acompte, représentant ainsi une distribution de 84% de son résultat net part du Groupe.

4.31. Exposition aux risques de change et de taux

Les transactions monétaires réalisées par AFONE sont libellées en Euros. AFONE ne supporte donc aucun risque de change.

Les emprunts contractés sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Par ailleurs, les liquidités de la société sont principalement investies en SICAV rémunérées sur la base des taux monétaires du marché. Dans ce contexte, le risque de taux d'AFONE apparaît limité.

4.32. Autres risques

- Risque de contrepartie : les principaux clients sont de grands groupes de télécommunication français qui assurent le recouvrement et le risque sur les créances clients. Les autres créances d'un montant unitaire faible sont réparties entre de nombreux clients individuels,
- Risque de liquidité : Deux contrats d'emprunt parmi les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à la société Afone contiennent des dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du groupe. Ces conditions sont respectées au titre de l'exercice 2015 (cf.infra),
- Risques environnementaux : le groupe estime que les frais de recyclage des équipements électriques et électroniques visés par le décret 2005-829 du 20 juillet 2005 sont non significatifs dans le cadre de ses activités. Aucune provision n'a été constituée à cet égard.

4.33. Litiges en cours non provisionné et passif éventuels

A la date d'arrêté des comptes, Afone est engagé dans plusieurs litiges. Au regard de l'avancement des dossiers et de leurs solidités respectives, la Direction de la société estime que lorsque les risques sont faibles, aucune provision ne doit être comptabilisée dans les comptes de l'exercice

4.34. Opérations avec des parties liées- Charges en compte de résultat :

	31/12/2015	31/12/2014
Sci Lincoln	188	203
Sci Imobordo	78	86
Sci Tour Saint Serge	653	818
Total	919	1 107

5. Evénements postérieurs

Néant.

III – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Expertises & Services
80, rue Cardinet
75017 PARIS

Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

FIGEREC
Fiduciaire de gestion et de révision comptable
69, rue Carnot
92300 LEVALLOIS-PERRET

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles

S.A. AFONE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

S.A. AFONE
Société Anonyme au capital de 563 657,40 Euros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AFONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges. Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci, et nous avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.
- Les notes 2.2.6 et 4.1 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées, examiné la cohérence des données et des hypothèses retenues, procédé à l'appréciation des estimations réalisées et vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services

P. RIMMER

FIGEREC

C. BOSSARD

IV – COMPTES SOCIAUX 2015

Bilan et Compte de résultat (en K€) :

Actif :

ACTIF	2015			2014
	Brut	Amort	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	4 798	4 667	131	6 980
Fonds commercial	18		18	1 044
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	7 260	6 568	692	966
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Autres participations	37 431	3 767	33 664	24 598
Créances rattachées à des participations	1 375		1 375	
Autres immobilisations financières	33		33	33
ACTIF IMMOBILISE	50 915	15 002	35 913	33 620
Marchandises	88	3	85	157
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	8 655	182	8 473	9 738
Autres créances	5 914		5 915	5 841
Trésorerie				
Valeurs mobilières	3 591		3 591	6 343
Disponibilités	2 619		2 619	243
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	148		148	294
ACTIF CIRCULANT	21 015	185	20 831	22 615
TOTAL ACTIF	71 930	15 187	56 744	56 234

Passif :

PASSIF	2015	2014
Capital Social	564	589
Prime d'émission	25 041	25 041
Réserve légale	62	62
Report à nouveau	9 699	6 180
Acompte sur dividendes	-1 104	-1 162
Résultat de l'exercice	7 529	6 735
Provisions réglementées	38	196
CAPITAUX PROPRES	41 829	37 642
Provisions pour risques	68	121
Provisions pour charges	18	16
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	86	137
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des Etb de crédit	1 768	1 372
Emprunts et dettes financières divers	141	3 399
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes	55	64
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 651	11 491
Dettes fiscales et sociales	2 149	2 029
Dettes diverses		
Autres dettes	13	39
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	51	60
DETTES	14 828	18 455
TOTAL PASSIF	56 744	56 234

Compte de résultat :

COMPTE DE RESULTAT	2015	2014
Vente de marchandises	34 366	32 394
Production vendue de services	3 867	14 752
Chiffres d'affaires nets	38 234	47 146
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amort. et provisions	4 088	594
Autres produits	213	290
Total Produits d'exploitation	42 535	48 030
Achats de marchandises	159	196
Variation de stocks	113	89
Autres achats et charges externes	39 934	44 879
Impôts, taxes et assimilés	476	517
Salaires et traitements	1 218	1 481
Charges sociales	384	404
Dotations aux amortissements sur immo.	1 197	2 341
Dotations aux provisions sur actifs circulants	14	39
Dotations aux provisions pour risques et charges	2	8
Autres charges	147	202
Total charges d'exploitation	43 645	50 157
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 110	-2 127
Produits financiers de participations	7 780	8 550
Autres intérêts et produits assimilés	90	105
Reprises sur provisions	1 443	2 550
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de VMP	64	60
Total Produits financiers	9 367	11 265
Dotations financières aux amort. et provisions		1 273
Intérêts et charges assimilés	354	88
Différence négative de change	1	1
Total Charges financières	355	1 362
RESULTAT FINANCIER	9 012	9 903
RESULTAT COURANT	7 902	7 776
Produits exceptionnels sur opé de gestion		0
Produits exceptionnels sur opé en capital	7 713	2 524
Reprises sur provisions	5 512	1 042
Total Produits exceptionnels	13 225	3 565
Charges exceptionnelles sur opé de gestion	44	1
Charges exceptionnelles sur opé en capital	12 856	3 610
Dotations aux provisions		51
Total Charges exceptionnelles	12 900	3 661
RESULTAT EXCEPTIONNEL	325	-96
Impôts sur les bénéfices	698	945
RESULTAT	7 529	6 735

Flux de trésorerie (K€) :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat net	7 529	6 735
+/- Dotations aux amortissements et provisions	2 253	856
+/- Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés		
+/- Plus et moins values de cession	- 1 600	87
Capacité d'autofinancement	8 182	7 678
+/- variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)	- 3 050	-619
Flux net de trésorerie généré par l'activité = (A+B+C) = (D)	5 132	7 059
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-149
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-62	-2 030
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		
+/- Variations des prêts et avances consentis	-1 375	242
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-1 437	-1 937
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options		
- Dividendes mis au paiement au cours de l'exercice	-1 843	-2 846
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts et autres dettes assimilés	1 500	
- Remboursements d'emprunts et autres dettes assimilés	- 1 105	-1 393
+/- Autres flux liés aux opérations de financement	-2 623	- 246
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-4 071	-4 485
+/- incidence des variations des cours des devises (G)		
Variation de Trésorerie (D+E+F+G)	-376	637
Trésorerie d'ouverture	6 586	5 949
Trésorerie de clôture	6 210	6 586

V- ANNEXES COMPTES SOCIAUX 2015

Les présents comptes sociaux concernent la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sauf mention particulière, les données sont présentées en milliers d'euros.

5.1 Faits marquants de l'exercice

Le 26/03/2015, la société AFONE a fait apport à Afone Infrastructure de son fonds de commerce « téléphonie fixe » pour un montant de 7 710 734 € rémunéré par une augmentation de capital de sa filiale. La moins-value d'apport du fonds de commerce par Afone à Infrastructure de 3.321 K€ est compensée par une reprise de dépréciation de ce fonds de 3.655 K€. La comparabilité des comptes de l'exercice 2015 est par suite impactée par le transfert de cette activité dans une autre société du Groupe. Suite à cet apport, Afone concentre son activité sur son rôle de holding et sur l'activité de téléphonie mobile.

La société Afone a consenti, à hauteur de 311.295 € un abandon de compte courant à caractère financier à la société Comgefi puis cédé à Afone infrastructure l'intégralité des titres composant le capital de Comgefi au prix de 1 €. En janvier 2016, Comgefi a fait l'objet d'une dissolution par transmission universelle de patrimoine dans Afone Infrastructure.

La filiale Bretafone, a fait l'objet d'une dissolution par confusion de patrimoine.

5.2 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

5.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements ont été calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées de vie prévues.

Désignation	Durée d'amortissement
- Fonds de commerce	Non amortissables à 5 ans
- IRU	15 ans
- Instanciation MVNO	9 ans
- Logiciels	1 à 3 ans

Dans le cas où la valeur probable de réalisation des immobilisations incorporelles deviendrait inférieure à la valeur comptable, celle-ci ferait l'objet d'une dépréciation.

5.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements ont été calculés sur une durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire :

Désignation	Durée d'amortissement
- Installations générales, agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans

5.2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation dans les filiales et à des créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. Afone comptabilise les coûts d'acquisition des titres directement en charges.

À chaque clôture, la société apprécie s'il existe un indice quelconque de perte de valeur de ses immobilisations financières.

Les indices de perte de valeur des titres de participation sont généralement des performances inférieures aux prévisions et des chutes de revenus et de résultats.

Si tel est le cas, la société détermine la valeur actuelle de ces actifs et la compare à leur valeur nette comptable pour calculer une éventuelle dépréciation. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

Pour établir la valeur d'utilité des titres de participation, la société a recours à une approche multicritère tenant compte de l'actif net réévalué et des perspectives de rentabilité sur la base des cash-flows prévisionnels. L'appréciation de la valeur des titres tient compte également de la maturité de l'activité (par exemple si l'activité est dans une période de lancement, aucune dépréciation n'est constituée tant que la rentabilité future au regard des investissements n'est pas remise en cause) et de la valeur vénale de certains actifs détenus par la société filiale (ex : Fonds de commerce).

La dépréciation est enregistrée sur les titres puis sur les créances rattachées à participations, les prêts, les comptes courants et ensuite, si nécessaire, une provision pour risque est constituée.

5.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat.

Les stocks sont valorisés à leur coût d'entrée. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît que la valeur de réalisation des biens déduction faite des frais proportionnels de vente est inférieure à la valeur brute déterminée suivant les modalités énoncées ci-dessus.

5.2.5 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Concernant les créances clients, la provision pour dépréciation est établie à partir de l'état du dossier dans le processus de recouvrement. Une analyse individuelle des clients est donc réalisée à la clôture de l'exercice, une partie des créances fait l'objet d'une dépréciation en fonction de leur ancienneté.

5.2.6 Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

Le poste « valeurs mobilières » est essentiellement composé de dépôts à terme et d'actions propres comptabilisées à leur valeur historique.

Sur la base de leur valeur de marché, ces valeurs mobilières peuvent être dépréciées.

5.2.7 Disponibilité

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

5.2.8 Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les postes d'actif circulant représentent le montant des produits non encore facturés à la fin de la période mais correspondant à des produits imputables à cette période.

5.2.9 Compte de régularisation

Toutes les charges constatées d'avance et tous les produits constatés d'avance sont liés à l'exploitation.

5.2.10 Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des dettes potentielles évaluées à l'arrêté des comptes nettement précisées quant à leur objet et dont la charge est imputable à cette période.

5.2.11 Reconnaissance des produits

Le chiffre d'affaires est principalement constitué:

Pour l'activité télécom fixe, des reversements acquis au titre des heures de communication constatées au cours de l'exercice ainsi que des prestations de services rendues aux clients de la société.

Pour l'activité de téléphonie mobile, des ventes des minutes consommées par les utilisateurs et des services afférents.

Les produits afférents aux prestations continues sont rattachés à l'exercice au prorata temporis.

5.2.12 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels comprennent, d'une part les éléments exceptionnels non récurrents provenant des activités ordinaires et d'autre part les éléments extraordinaires.

5.3 Détail des comptes

5.3.1 Immobilisations

5.3.1.1 Immobilisations Incorporelles

Les mouvements des immobilisations au cours de l'exercice se présentent ainsi :

Immobilisations Incorporelles	31/12/2014	+	-	31/12/2015
Logiciels	5 260	3	466	4 797
IRU	15 000		15 000	-
Fonds Commercial/Malis	4 700	18	4 700	18
Immos en cours	0			0
Total	24 960	22	20 166	4 816

Amortissements	31/12/2014	+	-	31/12/2015
Logiciels	4 831	300	466	4 665
IRU	8 450	249	8 697	1
Fonds Commercial/Malis	3 655	-	3 655	-
Total	16 936	549	12 819	4 666
Net	8 023			150

En date du 26 mars 2015, Afone a apporté à sa filiale Afone Infrastructure les éléments incorporels de l'activité téléphonie fixe pour un montant de 7.550 K€. Les éléments incorporels apportés comprennent les marques, les fonds commerciaux se rattachant à l'activité et le contrat de fourniture de services et de télécommunications signé en date du 28 juin 2005 par lequel la société COMPLETEL a consenti à la société Afone le bénéfice d'un IRU (Indefeasible rights of use).

Suite au transfert de l'activité de « téléphonie fixe » vers Afone Infrastructure, la totalité des amortissements et dépréciations relatives aux fonds de commerce ci-dessous listés, a été reprise à hauteur de 3 655 KEUR:

- Le fonds de commerce ABEC
- Le fonds de commerce Téléphonie Sortante
- Le fonds de commerce PBX
- Le fonds de commerce EMS – EVATEL
- Le fonds de commerce ESE
- Le mali de fusion EMS

5.3.1.2 Immobilisations Corporelles

Immobilisations Corporelles	31/12/2014	+	-	31/12/2015
Agencement	638	0		639
Mat. De transport	9	0		10
Mat. Informatique & Mat. Bureau	6 760	513	662	6 611
Immo corporelles en cours				-
Total	7 408	514	662	7 260

Amortissements	31/12/2014	+	-	31/12/2015
Agencement	484	43		527
Mat. De transport	6	3		9
Mat. Informatique & Mat. Bureau	5 952	602	522	6 032
Total	6 442	648	522	6 568

Net	966			692
------------	------------	--	--	------------

L'augmentation correspond à des acquisitions de matériels informatiques.

Les diminutions correspondent principalement à du matériel informatique spécifique à l'activité téléphonie fixe apporté à la société Afone Infrastructure pour une valeur de 160 K€.

5.3.1.3 Immobilisations Financières

Immobilisations Financières	31/12/2014	+	-	31/12/2015
Participations	31 629	7 771	1 969	37 431
Créances de participation	0	1 375		1 375
Prêts et autres immobilisations financières	33			33
Total	31 662	9 146	1 969	38 839

Dépréciations	31/12/2014	+	-	31/12/2015
Participations	7 031		3 264	3 767
Créances de participation	0			0
Prêts et autres immobilisations financières	0			0
Total	7 031	0	3 264	3 767

Net	24 631	9 146	-1 295	35 072
-----	--------	-------	--------	--------

L'augmentation du poste participation correspond :

- Aux titres émis le 31 mars 2015 suite à l'augmentation du capital d'Afone Infrastructure en rémunération de l'apport par Afone de son fonds de commerce de téléphonie fixe d'un montant de 7.710 K€
- A l'acquisition des titres BretaFone pour 61 K€ afin de porter la participation d'Afone de 50% à 100 % du capital de cette filiale

La diminution du poste titres de participation enregistre :

- La sortie des titres COMGEFI pour un montant brut de 1.808 K€ suite à leur cession à la société Afone Infrastructure au prix de 1 €. Ces titres étaient dépréciés de 1.808 K€ à la clôture de l'exercice précédent.
- L'annulation des titres BretaFone d'un montant de 161 K€ suite à la dissolution par confusion de patrimoine intervenue sur l'exercice 2015.

Les créances rattachées à des participations présentent le solde d'un prêt consenti à la société Afone Infrastructure.

Les reprises de dépréciation des titres de participation porte sur les titres Afone Monetics (1.433 K€) et Comgefi (1.808 K€). Les dépréciations relatives à la société AFONE MONETICS ont été ajustées pour tenir compte des bénéfices réalisés sur l'exercice, du dividende distribué et de la situation nette comptable en résultant à la clôture de l'exercice.

5.3.2 Clients et comptes rattachés

Les postes « clients » et « Factures à établir » sont composés pour l'essentiel de créances sur de grands groupes de télécommunication et de sociétés du groupe.

	31/12/2015	31/12/2014
Clients	6 359	6 282
Factures à établir	2 189	3 521
Clients douteux	106	240
Dépréciation comptes clients	-181	-305
Total poste clients	8 473	9 738

5.3.3 Autres créances et compte de régularisation

Nature	31/12/2015	31/12/2014
Créances fiscales et sociales	964	998
Comptes courants filiales	4 237	4 431
Dépréciation des Comptes courants		0
Compte courant Intégration fiscale	357	385
Personnel	22	15
Débiteurs divers	22	12
Produits à recevoir	312	0
Autres Créances	5 914	5 841
Charges Constatées d'avance	147	294
Total	6 061	6 135

5.3.4 Etat des échéances des créances

Le montant total brut des créances de la société Afone s'élève à 17 174 K€ dont les échéances sont les suivantes :

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances financières	33		33
Créances clients	8 655	8 550	105
Comptes courants filiales	5 051	5 051	
Compte courant intégration fiscale	592	592	
Créances personnel	23	23	
Créances fiscales	964	964	
Autres créances	334	334	
Créances rattachées à des participations	1 375	500	875
Charges constatées d'avance	147	147	
Total	17 174	16 161	1 013

5.3.5 Détail des produits à recevoir

Au 31 décembre 2015, les produits à recevoir sont constitués de :

Clients – Factures à établir	2 190 K€
Fournisseurs – Avoirs à recevoir	312 K€

5.3.6 Valeurs mobilières de placement

Le poste « valeurs mobilières » est composé de :

Placement à terme pour	3 000 K€
115 055 actions propres	590 K€

Les valeurs mobilières ont généré un profit net de 64 K€ au titre de l'exercice 2015.

5.3.7 Capitaux propres

5.3.7.1 Composition du capital social

Le capital social est composé de 5 636 574 actions avec un nominal de 0,10 € après réduction de capital par annulation de 253.442 actions propres suivant décision du conseil d'administration du 24 septembre 2015. Un droit de vote double est accordé à toutes les actions détenues sans interruption par le même actionnaire pendant deux ans.

5.3.7.2 Tableau de variation des fonds propres (hors provisions règlementées)

	Capital social	Prime d'émission et de fusion	Réserves	Résultat net	Report à Nouveau	Acompte / dividendes	Total
Capitaux Propres 2014	589	25 041	62	6 735	6 180	-1 162	37 445
Affectation Résultat 2014				-6 735	4 791	1 944	0
Dividendes versés en 2015 sur résultat 2014						-739	-739
Auto détenues	-25				-1272	-43	-1 340
Acompte sur dividendes versés						-1 104	-1 104
Résultat 2015				7 529			7 529
Capitaux Propres 2015	564	25 041	62	7 529	9 699	-1 104	41 791

Suivant autorisation de l'assemblée générale du 2 juin 2015, la société a procédé à des rachats d'actions propres qui se détaillent comme suit :

	Nombre de titres rachetés	Montant en K€
Actions propres détenues à l'ouverture	82 452	481
Actions propres acquises en 2015 antérieurement à la réduction de capital	170 990	859
Réduction de capital	-253 442	-1 340
Actions propres acquises postérieurement à la réduction de capital et détenus au 31/12/2015	115 055	590

Le Conseil d'administration a décidé la distribution d'un acompte sur dividende de 0,20 € par action, soit un montant global de 1.127.315 euros, mis en paiement le 4 janvier 2016.

5.3.8 Provisions pour risques et charges

Nature de la provision	31/12/2015	31/12/2014
Provision pour risques et charges :		
- Provisions pour litiges sociaux et fiscaux	67	121
- Engagements retraites	18	16
- Autres		0
- Risques Bailleur		
Total	85	137

L'engagement de retraite, calculé selon la méthode rétrospective, tient compte des paramètres suivants :

Convention collective applicable : Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs, conseils, société de conseils.

Hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié : L'âge de départ est calculé en ajoutant à la date du premier emploi le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du taux plein selon les dernières modalités de départ à la retraite.

La provision est calculée avec charges sociales (estimées au taux de 45 %).

Taux de sortie évalué statistiquement selon une loi permettant d'affecter un taux de sortie à une catégorie définie selon l'âge du salarié

- Table de mortalité retenue : table INSEE 2008-2010 (sexe masculin ou sexe féminin)
- Taux d'actualisation financière : 2.04 %
- Taux de revalorisation des salaires : 0.50 %

5.3.9 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts bancaires	1 767	1 372
Concours bancaires	0	0
Total	1 767	1 372
Dont à moins d'1 an	889	983
Dont à plus d'1 an	875	389
Dont à plus de 5 ans		

Afone a souscrit un emprunt de 1.500 K€ dans l'objectif de financer le prêt de même montant à sa filiale Afone Infrastructure.

5.3.10 Emprunts et dettes financières diverses

	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts et cautionnements	141	501
Comptes courants	814	2 816
Compte courant intégration fiscale	235	79
Intérêts courus non échus		2
Total	1 190	3 398

5.3.11 Fournisseurs et comptes rattachés

	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs	6 633	6 832
Factures à recevoir	4 018	4 659
Total poste Fournisseurs	10 651	11 491

Le poste « Factures à Recevoir » est principalement constitué de dettes relatives aux achats de télécommunications.

5.3.12 Autres dettes

Nature		31/12/2015	31/12/2014
Dettes Sociales	- Salaires	95	96
	- Caisses sociales	91	99
Dettes Fiscales	- TVA collectée	1 511	1 316
	- TVA sur factures à établir	312	391
	- Impôts et taxes à payer	140	127
Dettes IS intégration fiscale			
Sous total		2 149	2 029
Produits Constatés d'avance		51	60
Clients avoir à établir		12	32
Autres dettes			8
Total		2 212	2 129

Les autres dettes ont toutes une échéance inférieure à douze mois.

5.3.13 Etat des échéances des dettes

Le montant total brut des dettes de la société Afone s'élève à 15 877 K€ dont les échéances sont les suivantes :

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Dettes financières	1 908	880	1 028
Dettes fournisseurs	10 652	10 652	
Dettes sociales	186	186	
Dettes fiscales	1 963	1 963	
Comptes courants	1 049	1 049	
Autres dettes	68	68	
Produits constatés d'avance	51	51	
Total	15 877	14 849	1 028

5.3.14 Détail des charges à payer

Au 31 décembre 2015, les charges à payer sont constituées de :

Fournisseurs – Factures non parvenues	4 017 K€
Dettes fiscales et sociales	2 149 K€

5.3.15 Chiffre d'affaires

Activité	31/12/2015	31/12/2014
Téléphonie Entrante	2 566	10 543
Téléphonie Sortante	134	648
VOIP	187	607
Ventes Matériels	0	0
MVNO	34 918	33 089
Autres Ventes réalisées	428	2 259
Total	38 233	47 146

Le chiffre d'affaires se répartit entre prestations d'opérateurs de télécommunications et édition de services. Ces prestations sont toutes effectuées en France.

La diminution du chiffre d'affaires des téléphonie Sortante, Entrante et VOIP est directement lié au transfert du fonds de commerce de Téléphonie Fixe en date du 31/03/2015 vers la société Afone Infrastructure.

5.3.16 Autres achats et charges externes

	31/12/2015	31/12/2014
Rétrocessions aux clients	922	3 524
Achats Opérateurs Télécom	35 900	35 457
Achat non stockés	32	88
Sous-traitance	426	1 649
Publicité	84	374
Locations	471	662
Maintenance	791	891
Assurances	49	81
Honoraires et commissions	409	1 213
Déplacements, missions, réceptions	143	169
Frais postaux et télécommunications	362	291
Frais et services bancaires	279	262
Divers	66	216
Total	39 934	44 877

5.3.17 Charges de personnel et Effectifs

	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations du Personnel	1 218	1 481
Charges sociales	384	404
Total	1 602	1 885
Cadres	5	5
Employés	35	29
Apprenti		
Dirigeant	2	2
Total effectif fin de période	42	36
Dont personnel intérimaire	0	0

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constatée dans les comptes annuels pour un montant de 40 459 €.

Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du poste « charges de personnel ».

Par ailleurs, les modalités d'utilisation du crédit d'impôt telles que précisées dans l'article 244 quater C du CGI ont été appliquées. Le C.I.C.E. de l'exercice précédent a ainsi permis le financement de l'amélioration de la compétitivité à travers des efforts en matière :

D'investissements,

De formation,

De prospection de nouveaux marchés.

5.3.18 Dotations aux provisions et dépréciations

Nature	31/12/2014	Dotation	Reprise (Dotation utilisée)	Reprise (Dotation non utilisée)	31/12/2015
Provisions réglementées	195		157		38
Provision pour risques et charges	137	2		53	86
Dépréciation Clients douteux	306	11	135		182
Dépréciation Stocks	27	2	27		2
Dépréciation des Fonds de commerce	3656		3656		0
Dépréciation immos financières	7031		1456		5575
Dépréciation actions propres					0
Dépréciation Comptes courants					0
Total	11 352	15	5 431	53	5 883
Dont exploitation		15	319		
Dont financières		0	1 456		
Dont exceptionnelles		0	3 656		

5.3.19 Résultat financier

Le résultat financier est constitué de produits financiers pour 9 367 K€ et de charges financières pour 355 K€.

Afone a perçu 4 780 K€ de dividendes provenant de Meta-Lfone et 3 000 K€ de dividendes provenant d'Afone Monetics.

La provision pour dépréciation des titres Monetics a été reprise à hauteur de 1 433 K€.

5.3.20 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -1 483 K€ contre -95 K€ pour l'exercice 2014 se détaille comme suit :

<i>Prix de cession du Fonds Téléphonie fixe</i>	7 710	
<i>VNC des actifs apportés</i>	-11 031	
<i>Reprise des provisions pour dépréciation des Fonds</i>	3 545	
<i>Reprise des provisions pour dépréciation Titre Comgefi</i>	1 808	
Plus value d'apport à Afone Infrastructure		2 032
Moins-value de cession des titres Comgefi		-1 808
Reprise amortissements dérogatoires		157
Perte litiges prud'hommaux		-44
Divers		-13
Résultat exceptionnel		325

5.3.21 Impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est présentée dans le tableau ci-dessous :

	Résultat avant impôt	Résultat fiscal	Impôt dû	Résultat Net
Résultat courant	7 902	3 459	506	7 396
Résultat exceptionnel	325	575	192	133
Total	8 227	4 034	698	7 529

Le résultat fiscal est le résultat fiscal déterminé dans le cadre de l'intégration fiscale.

L'impôt dû se répartit comme suit :

- Crédit d'impôts pour - 21 K€
- Produit d'intégration fiscale pour - 700 K€
- Charge d'impôt sur les sociétés à payer pour 1 345 K€
- Contributions additionnelles sur l'IS pour 19 K€
- Contributions sur les versements de dividendes pour 55 K€

La société Afone est soumise à la contribution additionnelle de 3,3% et à la contribution additionnelle de 3 % sur les montants distribués.

Il n'y a plus de déficit reportable groupe depuis le 31 décembre 2011.

Une intégration fiscale a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2008, dans les conditions prévues à l'article 223.A du Code Général des Impôts, la société Afone étant la société mère de cette intégration fiscale.

Les règles de répartition de la charge d'impôts du groupe entre les différentes sociétés sont fixées conventionnellement. Les principes retenus sont les suivants :

- Pour toutes les sociétés du Groupe : constatation d'une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale ;
- Chez la mère : constatation en charges ou en produits de l'incidence des retraitements liés au régime.

ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT	BASE	IMPOT
- Participation effort construction	5	2
- Organic	44	15
-Provision retraite	18	6
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT	BASE	IMPOT
- Amortissements dérogatoires	38	13

5.3.22 Exposition aux risques de changes et de taux

Les transactions monétaires réalisées par Afone sont libellées en Euros. Afone ne supporte donc aucun risque de change.

Les emprunts contractés sont indexés sur l'Euribor 3 mois mais la société n'est que faiblement endettée. Dans ce contexte, le risque de taux d'Afone apparaît limité.

5.3.23 Autres risques

Risque de contrepartie : les principaux clients sont de grands groupes de télécommunications français qui assurent le recouvrement et le risque sur les créances clients.

La concentration du risque de contrepartie lié aux autres comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients

Risque de liquidité : La société est peu sensible au risque de liquidité compte tenu de sa trésorerie disponible placée en titres de créances négociable à court terme.

Gestion des covenants : Deux contrats d'emprunt parmi les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à la société Afone contiennent des dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du groupe.

Emprunts	Capital restant dû à la clôture	Ratios financiers demandés	Respecté
Emprunt n°1	1 375	Fonds de roulement > 0	Oui
		Fonds propres / Total Bilan > 0,2	Oui
		Endettement à MLT / Fonds propres < 1	Oui
Emprunt n°2	389	Capitaux propres >=0,90 des capitaux propres 2010	Oui
		Fonds propres et quasi Fonds propres / Endettement à MLT > 1	Oui
		Endettement ajusté / Capitaux propres <= 2	Oui

Risques environnementaux : l'activité de l'entreprise entraîne un risque environnemental non significatif.

Litiges : Afone est engagé dans plusieurs litiges clients. Au regard de l'avancement des dossiers et de leurs solidités respectives, la Direction de la société estime qu'aucune provision complémentaire ne doit être comptabilisée dans les comptes de l'exercice.

5.4 Eléments hors bilan

5.4.1 Engagements donnés

Néant

5.4.2 Engagements reçus

Néant

5.4.3 Engagements réciproques

Néant

5.5 Informations relatives aux parties liées

5.5.1 Informations relatives aux entreprises liées

En K€	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles il y a un lien de participation
POSTES		
Immobilisations financières		
Participations		200
Créances rattachées à des participations	1 375	
Créances		
Créances clients	7 121	5 860
Autres créances	592	
Passif		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 139	2 425
Autres dettes	235	
Eléments financiers		
Produits financiers	87	
Charges financières	327458	
Autres		
Charges d'exploitation	3 292	13 372
Produits d'exploitation	2 672	17 084
Charges exceptionnelles	700	

L'ensemble des opérations intervenues avec des parties liées au cours de l'exercice 2015 concerne des entités détenues à au moins 50% par la société Afone.

5.5.2 Informations relatives aux autres parties liées

Par ailleurs, et conformément à la réglementation applicable, il est précisé ci-après les transactions avec des entités non détenues à 100% :

- SCI Immobordo (Merignac – 33) Loyers : 19 580 € Charges locatives : 0 €
- SCI Lincoln (Paris – 75) Loyers : 179 870 € Charges locatives : 7 880 €

Les organes de direction sont composés de quatre administrateurs. Deux administrateurs sont rémunérés par la société, le montant global des rémunérations versées pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 est de 477 K€.

Aucun engagement lié à des prestations de retraite concernant les mandataires sociaux n'a été pris au cours de l'exercice.

5.6 Crédits – baux

La société a souscrit un Crédit-Bail Mobilier au cours de l'exercice 2012 ayant pour but de financer du matériel informatique. Ce contrat a pour échéance Juillet 2015. A cette date, la société Afone a levé l'option d'achat du matériel à hauteur de 10 K€.

5.7 Evénements postérieurs

Les ventes de recharges par internet (VAD – Ventes à distance) des cartes prépayées sont encaissées et inscrites en chiffre d'affaires chez Afone pour 13,5M€ en 2015 et en charge pour un montant sensiblement équivalent du fait de leur refacturation par META LFONE. Ces flux ne passeront plus dans la société Afone à compter du 5 mars 2016. Par suite, le chiffre d'affaires et les charges d'Afone seront en diminution sensible en 2016, sans incidence sur son résultat ou celui de sa filiale META LFONE.

Filiales et participations (en K€)

Société	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Quote-Part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Afone Monétics	6 605	6 562	100	21 619	17 852			10 910	4 646	3 000
Afone Infrastructure	8 306	- 1 190	100	9 882	9 882	4 386		8 827	- 4 137	
Afone Sécurité	787	2 247	100	3 400	3 400	225		5 499	114	
Meta-Lfone	200		50	100	100			30 497	8 891	4 780
Afone Paiement	2 550	- 617	95	2 430	2 430			2 317	- 66	

La société AFONE INFRASTRUCTURE développe une nouvelle activité de régie publicitaire nécessitant l'installation de bornes WIFI (WifiLib) dans plusieurs villes de France. La phase de démarrage de cette activité conduit la société à supporter des coûts expliquant le résultat déficitaire de cette filiale.

VI- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Expertises & Services
80, rue Cardinet
75017 PARIS

Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

FIGEREC
Fiduciaire de gestion et de révision comptable
69, rue Carnot
92300 LEVALLOIS-PERRET

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles

S.A. AFONE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

S.A. AFONE
Société Anonyme au capital de 563 657,40 Euros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société AFONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.2.3 de l'Annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites ainsi que les informations s'y rapportant données dans la note 2.1.3.3.

Nous avons revu l'approche utilisée par la société et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues au 31 décembre 2015.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services

P. RIMMER

FIGEREC

O. BOSSARD

VII – RAPPORT DE GESTION 2015

1. L'ACTIVITE

1.1 L'activité de l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Le Groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

Société	Siren	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
AFONE	411 068 737	Société consolidante	Intégration globale
AFONE MONETICS	347 719 171	100,00 %	Intégration globale
AFONE CALL	503 586 935	100,00 %	Intégration globale
AFONE INFRASTRUCTURE	799 201 876	100,00 %	Intégration globale
AFONE PAIEMENT	530 129 204	95,29 %	Intégration globale
AFONE SECURITE	402 490 866	100,00 %	Intégration globale
AFONE SERVICES	384 529 483	100,00 %	Intégration globale
SEXTANT*	343 751 947	75,74 %	Intégration globale
META-LFONE	501 396 378	50,00 %	Mise en Equivalence
2R MUSIC	424 297 091	Entité <i>ad hoc</i>	Intégration globale
COMGEFI***	527 789 804	100,00 %	Intégration globale
ASTP	449 823 038	100 %	Intégration globale

*La société AFONE MONETICS a cédé la totalité de sa participation dans le capital de la société SEXTANT au profit des sociétés MONINVEST et NEXUS en date du 7 juillet 2015.

**La totalité des titres de la société COMGEFI ont fait l'objet d'une cession au profit de la société AFONE INFRASTRUCTURE en date du 21 décembre 2015.

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 49 888 K€, en hausse de 1,2 % par rapport à 2014, et un résultat net (part du groupe) de 2 695 K€ contre 2 004 K€ pour l'exercice précédent, en augmentation de 34,48 %.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes.

Activité globale du Groupe au cours de l'exercice écoulé

▪ Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Durant l'exercice, le Groupe a terminé les modifications de son organisation juridique et structurelle, entrepris en 2014.

Durant le premier trimestre, il a été réalisé l'opération d'apport de l'activité « téléphonie fixe » de la société AFONE au profit de la société AFONE INFRASTRUCTURE. Cette opération réalisée aux termes d'une décision de l'Associée unique de la société AFONE INFRASTRUCTURE, la société

AFONE, en date du 26 Mars 2015 a marqué l'achèvement du regroupement des activités de « téléphonie fixe » du groupe au sein de la société AFONE INFRASTRUCTURE.

Concernant les perspectives d'avenir, la progression dans le développement des différents métiers sera soutenue par une activité commerciale renforcée.

Les solutions développées depuis 2014, qui permettent la monétisation de données qualifiées en s'appuyant sur les infrastructures wifi déployées par le groupe, vont être enrichies et structurées durant l'année 2016.

Dans le même temps, le déploiement des infrastructures va se poursuivre.

Le groupe maintient sa stratégie de croissance dans les métiers de la télésurveillance y compris au travers d'acquisitions de parcs ou d'entreprises.

▪ **Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés.**

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 30 décembre 2015 de la société COMGEFI, il a été décidé la dissolution sans liquidation entraînant la transmission universelle du patrimoine de la société COMGEFI au profit de l'associée unique, la société AFONE INFRASTRUCTURE, avec effet, d'un point de vue fiscal, au 1^{er} janvier 2016.

▪ **Activité en matière de recherche et de développement**

Le groupe a maintenu son effort de recherche et développement sur son activité wifi sous la marque WIFILIB.

Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de l'ensemble des entreprises consolidées

▪ **Chiffre d'affaires**

Malgré la pression concurrentielle sur ce marché, le chiffre d'affaires de **PUGT Télécom** est en légère croissance de 0,6%. Il s'établit à 44,51 M€ sur l'année 2015.

Pour rappel **PUGT Télécom** intègre les pôles d'activités suivants :

- Le pôle «*Paiement électronique*» qui regroupe les activités d'encaissement monétique et de paiement cross-canal.
- Le pôle «*Télécommunication mobile*» qui regroupe les activités de téléphonie mobile.
- Le pôle «*Infrastructure*» qui regroupe les activités de communication digitale et de téléphonie fixe.

Le chiffre d'affaires de **PUGT Constitution de parc**, 6,44 M€ sur l'exercice, est quant à lui en croissance de 13,1%.

Pour rappel, la société ASTP, acquise en juillet 2014, est consolidée au sein de cette UGT, qui regroupe les activités de télésurveillance, depuis cette date.

Ces chiffres doivent être corrigés du chiffre d'affaires inter-secteur, -1,06 M€.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe AFONE s'établit à 49,89 M€ pour l'ensemble de l'année 2015 contre 49,29 M€ pour la même période de l'exercice précédent, représentant ainsi une amélioration de 1,2 % en données historiques.

▪ **Résultat opérationnel**

Les charges d'exploitation courantes étant quasi stables, 46,57 M€ en 2015 versus 46,55 M€ lors de l'exercice précédent, le résultat opérationnel courant après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence croît de 0,58 M€ soit de 21,3%. Il s'établit à 3,32 M€ sur l'année 2015.

Le groupe a cédé sa participation de 75% du capital de la société Sextant.

Cette participation a été cédée aux actionnaires minoritaires et a généré un profit net avant impôts de 0,29 M€.

Compte tenu de cette plus-value, le résultat opérationnel 2015 est de 3,61 M€, il était de 2,74 M€ en 2014.

▪ **Résultat net part du Groupe**

Le résultat net part du Groupe s'élève à 2,69 M€, contre 2,00 M€ en 2014.

Le taux de rentabilité net sur le chiffre d'affaires, à la fin de l'exercice, est de 5,4 %.

▪ **Trésorerie**

La trésorerie nette du Groupe s'établit à la clôture de l'exercice 2015 à 16,47 M€ contre 13,18 M€ à la fin de l'année 2014, soit une variation positive de 3,29 M€.

La capacité d'autofinancement du groupe Afone avant coûts de l'impôt et endettement financier s'établit à 2,76 M€ à la fin de l'exercice 2015.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'élève à 6,35 M€.

Description des principaux risques et incertitudes

Les marchés de la téléphonie fixe et mobile en France sont liés à la croissance du nombre d'abonnements.

Les revenus du groupe Afone dépendent en grande partie du nombre d'abonnements à ses services (fixe et mobile) qui sont fortement liés, de manière directe ou indirecte, à la croissance du nombre d'utilisateurs en France. Le niveau des revenus futurs générés par ces abonnements est donc difficile à prévoir sur des marchés matures tels que ceux-ci. L'activité du groupe, ses résultats opérationnels et sa situation financière pourraient être sérieusement affectés si le nombre d'utilisateurs sur le marché fixe et mobile en France devait baisser.

La vive concurrence dans le secteur sur lequel intervient le Groupe pourrait entraîner une baisse des parts de marché ou de rentabilité des activités

Comme au cours des exercices précédents, le Groupe doit faire face à une concurrence très vive dans les principaux marchés sur lesquels il opère. Face à cette concurrence et dans l'objectif d'accroître ou de maintenir ces parts de marchés, Afone doit démultiplier le nombre d'offres pour répondre au plus près de l'attente du marché.

Si l'accroissement de la concurrence sur les services de base ne permettait pas au Groupe de maintenir ses parts de marché ou conduisait à réduire significativement ses marges, son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

La crise économique actuelle pourrait affecter l'activité du Groupe de manière significative, notamment par son impact sur le chiffre d'affaires du Groupe ou le développement des nouveaux services.

La dégradation du contexte économique dans la zone euro a provoqué une perte de confiance dans l'économie Européenne et plus particulièrement sur le marché Français. La situation économique est très dégradée et on a pu constater une diminution de la consommation des ménages et l'activité des commerces et des entreprises. Dans ce contexte d'évolution, le chiffre d'affaires et les résultats d'AFONE pourraient être affectés de manière significative.

La saturation des réseaux de collecte et de transport engendrée par le développement de nouveaux usages pourrait contraindre le fournisseur d'accès et les opérateurs de réseaux mobiles à procéder à moyen terme à des investissements très importants dans les réseaux qui pourraient alors se révéler difficiles, voir impossibles à rentabiliser.

La généralisation actuelle des usages du haut débit a déjà ponctuellement produit et pourrait conduire plus globalement à l'avenir à la saturation des réseaux de collecte et de transport existants, provoquant à court terme l'insatisfaction clients.

Pour répondre à la demande des clients, à la pression des fournisseurs de service, ou des autorités réglementaires, les opérateurs actuels pourraient être contraints à moyen terme de procéder à des investissements massifs afin d'augmenter la capacité de ses réseaux.

Il n'existe aucune garantie que de tels investissements nécessaires ou imposés et réalisés par les opérateurs historiques, ne puissent pas être répercutés sur les structures comme celle du Groupe AFONE. Si une telle situation se révélait, la situation financière du Groupe pourrait alors être affectée.

Le Groupe a opté pour une stratégie de développement de nouvelles activités et croissance externe pour faire face aux situations listées ci-dessus, cette stratégie pourrait s'avérer coûteuse et/ou inefficace, notamment en raison de la crise économique ou du cadre réglementaire.

Afin de faire face à l'évolution rapide de son secteur d'activité, le Groupe a opté pour une stratégie qui s'appuie notamment sur le développement de services à valeur ajoutée, sur le développement de nouveaux domaines d'activité et sur les opportunités de croissance externe sur les marchés de la téléphonie mobile, des moyens de paiement et de la sécurité.

Le développement de ces nouveaux services et domaines d'activités pourrait être perturbé en raison des développements réglementaires ou en raison de la crise économique, ces services pouvant être considérés par certains clients comme des services non essentiels.

Toutefois, dans ce contexte difficile, le groupe se positionne clairement en tant qu'acteur majeur du développement de la nouvelle technologie basée sur l'accès libre à la wifi. C'est dans ce cadre, qu'il

développe son réseau wifilib dédié aux nouveaux modes de communication entre les professionnels et le public.

Utilisation par la société des instruments financiers

L'utilisation des instruments financiers par le Groupe n'a pas de conséquence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif.

Progrès réalisés – difficultés rencontrées

La complexité technique des activités du Groupe, nécessite de manière permanente, une évolution des systèmes d'informations, de développement logiciel spécifique tout en adaptant les organisations associées.

Pour répondre à ces exigences, Afone a engagé une rationalisation de ses « outils de production », instauré des procédures et des contrôles spécifiques dédiées aux métiers, en renforçant la sécurité et la qualité de ses données.

L'ensemble de ces éléments, nous permet aujourd'hui de maintenir notre compétitivité sur certains marchés en décroissance, de renforcer notre position sur des secteurs en développement (le paiement électronique) mais surtout d'aborder des nouveaux pôles d'activités innovants.

Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse

Compte tenu de la structure de son bilan et de sa position nette de trésorerie, les risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse sont limités.

L'activité du groupe par branches d'activités

La téléphonie

L'activité téléphonie représente la part la plus importante du chiffre d'affaire du Groupe, puisqu'elle représente environ 87 % du total.

Le résultat associé à cette activité, dégage un bénéfice net part du groupe de 2 761 K€.

La constitution de parcs

L'activité constitution de parcs, correspondant à la branche sécurité, représente 13 % du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe.

Le résultat net part du Groupe de cette activité est de -66 K€.

L'activité propre de la société AFONE

La société AFONE, dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 38 233 K€, en diminution de 18,91 %, et a généré un bénéfice de 7 529 K€, contre 6 735 K€ pour l'exercice précédent, en augmentation de 11,79 %.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux.

Commentaires sur l'activité de la société AFONE au cours de l'exercice écoulé

▪ **Situation de la Société et son activité durant l'exercice écoulé**

Le chiffre d'affaires réalisé par la société s'inscrit en baisse par rapport à l'exercice précédent, puisqu'il s'est élevé à 38 233 K€ contre 47 146 K€, avec un résultat d'exploitation qui ressort en perte de 1 109 K€ contre une perte de 2 127 K€ pour l'année 2014.

Le résultat financier est positif à 9 012 K€, compte tenu notamment des dividendes perçus des sociétés filles pour un montant de 7 780 K€.

La société enregistre donc un bénéfice pour l'exercice de 7 529 K€. Nous vous rappelons que le bénéfice net de l'exercice 2014 s'élevait à 6 735 K€.

Il est important de rappeler que le périmètre de facturation de la société Afone entre les 2 exercices a changé. En effet il a été réalisée l'opération d'apport de l'activité « téléphonie fixe » de la société AFONE au profit de la société AFONE INFRASTRUCTURE en date du 26 Mars 2015.

▪ **Évolution prévisible**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

▪ **Événements importants intervenus depuis la date de clôture**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

▪ **Activités en matière de recherche et de développement**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

▪ **Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées**

Sociétés	Chiffre d'affaires (en K €)	Résultat net (en K €)
AFONE SECURITE	5 499 K €	114 K €
AFONE MONETICS	10 940 K €	4 646 K €
AFONE PAIEMENT	2 316 K €	(66 K €)
COMGEFI	77 K €	146 K €
AFONE INFRASTRUCTURE	8 827 K €	(4 137 K €)
AFONE SERVICES	997 K €	3 K €
AFONE CALL	641 K €	7 K €
SEXTANT	*	(1)
ASTP	1 069 K €	63 K €

* La société AFONE MONETICS a cédé la totalité de sa participation dans le capital de la société SEXTANT au profit des sociétés MONINVEST et NEXUS en date du 7 juillet 2015

- **Progrès réalisés – difficultés rencontrées**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

- **Perspectives d’avenir**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

- **Analyse objective et exhaustive de l’évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

- **Description des principaux risques et incertitudes**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

- **Utilisation par la Société des instruments financiers**

L’utilisation des instruments financiers par la Société n’a pas de conséquence significative sur l’évaluation de son actif et de son passif.

- **Informations sur les délais de paiement**

<i>En K€</i>	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours			
Total des dettes fournisseurs	31/12/15	31/12/14	31/12/15	31/12/14	31/12/15	31/12/14	31/12/15	31/12/14
	4 504	3 469	1 714	2 809	0	0	453	93

- **Prises de participation et de contrôle**

La société AFONE a acquis en date du 11 mai 2015 les 100 actions de la société BRETAFONE détenues par la société LE TELEGRAMME, la société AFONE est ainsi devenue Associée Unique de la société BRETAFONE.

Puis, la société BRETAFONE a fait l’objet d’une dissolution sans liquidation par transmission universelle du patrimoine à l’associée unique la société Afone le 22 juin 2015 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

- **Conséquences sociales et environnementales de l’activité**

Informations sociales et environnementales prévues à l’article R. 225-105-1 du Code de commerce

➤ **EMPLOI**

La gestion administrative ainsi que la prise en compte des spécificités locales restent le socle du développement des ressources humaines du Groupe mais l’essentiel des efforts se concentre vers l’accompagnement des managers et la gestion des mobilités fonctionnelles ou géographiques. C’est dans cette optique que 2 types évènements ont été mis en place en 2015 :

- Petit Déjeuner Managérial : Réunion thématique (3 fois par an) réunissant l’encadrement par groupe

- Entretiens Professionnels, conformément à la nouvelle législation. Ce point est centré sur l'employabilité du salarié.

L'effectif total du Groupe au 31/12/2015 est de 262 (243 fin 2014) personnes dont 56 CDD et 206 CDI. Cette progression est essentiellement due aux investissements qui se réalisent autour de WifiLib.

La répartition des effectifs est de 58% d'hommes pour 42% de femmes. Les femmes représentent 20 % de l'encadrement statutaire. Cette donnée est à mettre en perspective avec une direction technique, composée à 80% d'ingénieurs et cadres et à 98% masculine. A contrario, les centres d'appel, composée de 63% de femmes, comportent essentiellement des effectifs moins qualifiés mais avec un encadrement managérial à 85% féminin. La tranche d'âge des 25-35 ans est composée de 46% des effectifs, avec une moyenne sur l'ensemble des effectifs qui est de l'ordre de 34 ans.

L'ancienneté moyenne s'établit à 4,1 ans et reste stable. La répartition géographique des salariés quant à elle étant de 70% des effectifs sur le site d'Angers, 11% à Mérignac, 12% à Maxéville (Nancy), 3% à Dijon et 4% à Paris.

Le Groupe a procédé à 144 embauches et 8 licenciements. Ces embauches sont majoritairement faites en CDI, sauf pour les postes dans les Call Center. En effet, la politique a changé pour ce dernier type de poste, et les nouvelles embauches se concrétisent en CDD (principalement des étudiants). D'autre part, le Groupe a formalisé une procédure de recrutement qui passe par une validation par la direction et un entretien croisé avec la DRH et le responsable hiérarchique. En parallèle, le groupe a enregistré 125 départs dont 52 fins de CDD et 13 démissions.

La rémunération moyenne brute annuelle des effectifs du Groupe en 2015 est stable et s'établit à 32 000 €. Les salaires moyens par grands métiers sont : 40 000 € pour les développeurs de projets, 39 000 € pour les forces commerciales, 20 000 € pour la relation clients. 44% des collaborateurs ont une part variable dans leur rémunération. La partie variable représente en moyenne 11% de la rémunération totale. Cette proportion importante correspond à une volonté de valoriser les résultats. Cette politique a démontré son efficacité en termes de quantité, qualité et ponctualité. L'évolution des salariés passe par des entretiens professionnels annuels d'évaluation, qui concernent tous les salariés du Groupe (cf. partie formation). La promotion interne est favorisée.

➤ ORGANISATION DU TRAVAIL

L'organisation du travail est facilitée par la mise en œuvre de systèmes d'information RH, permettant d'automatiser un certain nombre de tâches, notamment grâce à un accès direct pour les collaborateurs et les managers, à la gestion des plannings de présence, des congés...

Des processus collaboratifs complémentaires sont déployés régulièrement. Globalement le temps de travail est sur une base de 39 heures hebdomadaire sauf métiers particuliers (PC de sécurité et Call center). Pour les métiers de la sécurité, dans le poste de contrôle, de 3 à 5 personnes sont présentes

24h /24. Les agents de sécurité effectuent des vacations de 12 heures qui incluent du travail de nuit. Pour les Call center, l'organisation du temps de travail se fait par roulement du lundi au samedi de 8h à 21h. Une planification trimestrielle a été mise en place en 2014 à la demande des collaborateurs des Call center. En 2015, le Planning trimestriel est donc réalisé par les Superviseurs, qui veillent à maintenir une équité de répartition sur les différents créneaux horaires. Une autre solution a par ailleurs été mise en place pour donner de la souplesse, 8 étudiants en CDD à temps partiels ont été embauchés. Ces derniers plébiscitent en effet les créneaux que les CDI temps plein délaissent. Ainsi, tous les salariés y trouvent leur avantage, et Afone gagne en souplesse et en efficacité.

Le nombre de journées d'absence pour le Groupe est de 3556 jours. Le taux d'absentéisme est de 3,92% dont 1,7% pour 4 salariés en affection longue durée.

➤ **RELATIONS SOCIALES**

Le Groupe a mis en place les instances représentatives du personnel selon les obligations faites à chaque structure juridique. Le groupe réunit mensuellement ou aux fréquences prévues les différentes délégations du personnel. A ce jour, le groupe n'a pas formalisé d'accords collectifs.

➤ **SANTE ET SECURITE**

En ce qui concerne les conditions de santé et de sécurité au travail, les documents uniques des différentes sociétés sont mis à jour annuellement en fonction de l'évolution des risques. En 2014 et 2015, une démarche d'identification des facteurs de pénibilité a été conduite notamment dans le cadre de la mise en place du compte de pénibilité. Dans le groupe Afone, seules 15 personnes sont aujourd'hui concernées par un facteur de risques.

Le Groupe n'a pas formalisé d'accords avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail, n'ayant pas de représentation légale en capacité de signer des accords.

En 2015, 4 accidents de travail dont 2 accidents de trajets ont été constatés, entraînant 49 jours d'arrêts. La fréquence et la gravité semble faible par rapport aux effectifs. Le Groupe n'a pas recensé de maladie professionnelle en 2015.

La politique générale de formation passe par la mise en place d'une démarche active d'intégration et de formation, notamment pour le personnel employé dans l'encadrement commercial. L'accent a été mis en 2015 sur le suivi de l'intégration des nouveaux collaborateurs et sur la construction d'un plan de formation permettant de répondre aux enjeux de formation au sein d'Afone. Le développement des compétences est entre autre abordé au cours des entretiens annuels qui sont des entretiens « manager-collaborateur ». Ils constituent une étape importante de la démarche de management et ont pour but d'améliorer la performance des salariés, de mettre en avant leurs potentiels et d'accompagner ainsi au mieux la gestion des ressources humaines du Groupe. Les objectifs de ces entretiens sont l'évaluation de l'année écoulée, la définition et la planification des objectifs futurs, le maintien et le renforcement des conditions de performance et le développement

des compétences. Les souhaits de formation y sont alors formalisés. Concrétisation de cette politique, en 2015, 1257 heures de formation ont été dispensées hors formation d'intégration pour toute nouvelle embauche. Des formations internes sont également organisées régulièrement, sans en suivre formellement les heures.

➤ **EGALITE DE TRAITEMENT**

Une grille de rémunération a été mise en place en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Groupe fait également travailler des ESAT.

Un référentiel « management » a été mis en place avec comme principe l'égalité de traitement et le refus de toute discrimination. Lors des échanges avec l'encadrement et des entretiens d'embauche conjoints, les membres de la DRH veillent à ce que référentiel soit appliqué. Le Groupe n'envisage pas pour l'instant la demande des CV anonymes.

➤ **PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT**

Le Groupe exerce son activité en France et respecte la législation sociale Française :

- Concernant le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- Concernant l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- Concernant l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- Concernant l'abolition effective du travail des enfants

➤ **POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE**

L'activité du Groupe repose essentiellement sur la prestation de service et la distribution de produits de télécommunications. L'impact environnemental du Groupe est essentiellement indirect via les produits commercialisés mais son impact direct est faible (activité de bureau). Le Groupe réfléchit à intégrer dans les caractéristique des produits qu'il commercialise des questions sur leur éco-conception, mais les différentes approches tentées sur le sujet ont trouvé un faible écho parmi la clientèle du Groupe. Une remise à plat du processus d'achat est en cours. Les questions environnementales pourraient être intégrées dans le nouveau fonctionnement, prévu pour 2016.

La protection de l'environnement est un sujet en stand by actuellement en raison de l'arrêt à durée indéterminée du chef de ce projet, par ailleurs une politique de tri sélectif et plus particulièrement du recyclage des déchets est à l'étude afin de sensibiliser les collaborateurs.

En collaboration avec les fabricants (en particulier INGENICO), le Groupe Afone recycle les matériels qui lui sont retournés par ses clients. En fonction de leur ancienneté et de leur état, les matériels sont reconditionnés, utilisés en pièces détachées ou transmis aux partenaires des fabricants pour un démontage / recyclage agréé des composants. Nous étudions la faisabilité d'appliquer le même type de procédure aux serveurs usagés. Nous n'avons pas encore sollicité nos prestataires logistiques pour réduire les émissions de polluants, mais allons entamer une démarche en ce sens. D'une manière générale, le Groupe se conforme aux législations locales concernant le recyclage des

produits électroniques et notamment les batteries de téléphone, les écrans informatiques et les téléphones mobiles usagés.

Le groupe n'a pas enregistré de provisions ni de garanties pour risques environnementaux.

➤ **POLLUTION ET GESTION DES DECHETS**

Le Groupe n'intègre aucune activité industrielle et son activité n'émet pas directement de rejets dans l'air, l'eau ou le sol affectant l'environnement. De plus, de par son activité, le Groupe ne génère pas directement de nuisances sonores ou de pollution spécifique.

Le Groupe Afone incite ses clients à lui retourner les matériels en fin de contrat de location, sous peine de facturation. L'intégralité des matériels sont traités, et majoritairement (plus des 3/4) recyclés d'une manière ou d'une autre :

- soit par une remise à niveau pour une nouvelle utilisation (100% des bornes Wifi par exemple),
- soit par une destruction certifiée par un spécialiste du traitement de ce type de déchet (TPE non INGENICO),
- soit par un retour au fabricant (TPE INGENICO), qui réutilise ainsi partiellement les matières premières et traite avec des spécialistes du recyclage pour les autres composants,
- soit par un démontage par nos soins pour une réutilisation des pièces détachées.

Toutes ses mesures permettent de réduire le volume des déchets destinés à la pure destruction, et réalimentent partiellement les chaînes de fabrication des partenaires.

➤ **UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES**

Le Groupe n'a pas de production ni de traitement particulier associé à son activité qui serait consommateur en eau ou tout autre fluide naturel. Le Groupe n'est pas situé dans une zone concernée par des contraintes locales d'approvisionnement en eau. En outre, vu son activité de service, la question de la consommation des matières premières ne semble pas pertinente pour le Groupe Afone. Le principal fournisseur de biens du Groupe est INGENICO, une société internationale cotée pour qui les questions environnementales ont du sens. Ses matériels, à la pointe de la technologie, sont conçus en veillant au respect de l'environnement.

De plus, les principaux bâtiments occupés par le Groupe sont récents et respectent les contraintes énergétiques en vigueur. De même que nos activités de prestation de service, ne sollicitent pas l'utilisation des sols.

➤ **CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Le transport des pièces détachées provenant de Chine se fait essentiellement par bateau, le transport du matériel assemblé se fait par camion via notre transporteur TNT. Le Groupe est attentif à grouper les commandes d'approvisionnement pour diminuer son impact en termes d'émissions. Dans cette même logique, le Groupe confiera en 2016 au groupe La Poste l'édition de ses factures

et courriers, afin d'éliminer les trajets (par camionnettes) de courrier entre notre siège et le centre de tri. Le Groupe favorise les déplacements en train et le covoiturage.

➤ **PROTECTION DE LA BIODIVERSITE**

Il n'y a pas de mesure spécifique prise en faveur de la biodiversité.

➤ **IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Le Groupe Afone recrute sur son bassin d'emplois et constitue un gros employeur local à Angers (particulièrement sur les postes à faible valeur ajoutée comme le call center). En raison du turn over inhérent à ce type de postes, AFONE a formé une vaste population à ces métiers dans son bassin d'emploi. Ainsi sur les 1850 emplois de Call Center en Anjou, plus d'une cinquantaine concernent Afone, et plus de 150 autres y ont été formés.

Le Groupe développe une implantation régionale localisée sur un site majeur à Angers. AFONE y déploie toujours ses innovations en avant-première (exemple le Wifi). Le Groupe est heureux de la relation de confiance nouée avec l'Agglomération, et souhaite continuer de privilégier sa région.

➤ **RELATIONS PARTIES PRENANTES**

Le Groupe Afone s'ouvre de plus en plus aux partenariats avec d'autres structures afin de développer des projets communs. A titre d'exemples, le Groupe Afone travaille en partenariat :

- Avec une filiale du distributeur LECLERC pour commercialiser une offre Télécom avantageuse
- Avec de nombreuses communes (Angers, Nantes, Nice, Mulhouse, Strasbourg, Amiens, Reims, etc.) pour déployer des réseaux Wifi gratuits dans l'espace public.
- Avec La Poste pour externaliser l'édition de nos courriers (factures ou autres)
- Avec d'autres Fintech innovantes pour créer un écosystème novateur autour de nos solutions de paiement

Le Groupe évolue vers un système plus collaboratif, suivant ainsi une amorce de mutation structurelle de ses manières de travailler et de consommer.

La Fondation AFONE a été créée en février 2012 pour soutenir les jeunes ligériens dans l'accomplissement de leur cursus scolaire ou universitaire.

4 personnes ont été subventionnées en 2015, pour un total de 31771 €. Au total, depuis sa création, la Fondation a pu accompagner 13 projets, pour certains sur plusieurs années.

➤ **SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS**

INGENICO, le principal fournisseur d'AFONE, est certifié ISO 14001 et ISO 9001. Pour la récupération des équipements, AFONE travaille essentiellement avec NSE qui est certifié ISO 14001 et ISO 9001. La clientèle du Groupe est composée principalement de petits commerçants.

Ces derniers ne prennent pas en compte ce type d'enjeux, nous n'y sommes donc nous-mêmes pas particulièrement attachés. Seules les Administrations commencent à intégrer cet aspect dans leur Appels d'Offres.

Le Groupe AFONE a choisi de travailler avec des fournisseurs situés en France, ces fournisseurs achètent des pièces détachées en Chine. Le Groupe n'intègre pas à ce jour, de politique formalisée RSE, dans le cadre de ses relations avec ses fournisseurs.

➤ **LOYAUTE DES PRATIQUES**

Pour l'activité AFONE PAIEMENT, un contrôle est effectué sur tous les montants importants (plus de 1 000€, seuil fortement abaissé sur 2015). La lutte anti-corruption se fait également en lien étroit avec Tracfin en se basant sur les listes noires émises par les différentes autorités de contrôle des pays occidentaux et en fonction du pays de la banque émettrice de la carte bancaire. Un contrôle est également effectué pour s'assurer de l'indépendance de l'ensemble des salariés intervenant sur l'activité AFONE PAIEMENT. Le contrôle interne passe par le contrôle que le RIB des salariés ne figure pas parmi les RIB bénéficiaires et que les salariés ont un casier judiciaire vierge. Toutes les opérations sont effectuées avec un double contrôle. AFONE PAIEMENT a obtenu l'agrément de la Banque de France en tant qu'établissement de paiement en Septembre 2010. Au niveau du Groupe, le fonctionnement de l'activité se fait essentiellement par prélèvement et très peu par espèce. L'ensemble des décaissements sont toujours validés par la Direction.

Lors de la réception d'un nouveau matériel, le Groupe effectue systématiquement une expertise physique et technique sur un échantillon de ces produits (vérification du numéro de série, des composants, de la compatibilité, des branchements...). Par exemple, le Groupe est attentif aux composants des terminaux et a supprimé l'ensemble des batteries au lithium. Le Groupe avait également décidé de remplacer les encres des lecteurs de chèque par des encres bio, mais a dû faire marche arrière en raison de contestations clients, qui se plaignaient d'une qualité moindre aux encres chimiques.

➤ **DROITS DE L'HOMME**

De par son activité, sa structure, son fonctionnement et sa présence dans le cadre juridique français protégé, le Groupe Afone n'a pas jugé nécessaire d'engager d'actions particulières en faveur des droits de l'homme.

Ces informations sociales et environnementales ont été auditées par le Cabinet DE SAINT FRONT.

LES RESULTATS

L'affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 7 529 205,10 euros de la façon suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice** 7 529 205,10 euros

Affectation

- **Distribution à titre de dividendes** 2 254 629,60 euros
- **Report à nouveau du solde** 5 274 575,50 euros

Totaux

7 529 205,10 euros 7 529 205,10 euros

Le dividende unitaire par action sera ainsi fixé à 0,40 euro, étant rappelé qu'aux termes d'une décision du Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2015, il a déjà été versé un acompte sur dividende de 1 127 314,80 Euros, soit 0,20 Euros par action.

Il restera donc à verser aux actionnaires un solde de dividende de 1 127 314,80 euros, soit 0,20 euro par action.

Ainsi, le dividende revenant à chaque action serait de 0,40 euro, l'intégralité du montant ainsi distribué étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le paiement des dividendes

Ce dividende serait payable le 3 juin 2016 et le détachement du coupon interviendrait le 1^{er} juin 2016.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2014	0,33 €	-	-
31 décembre 2013	0,58 €	-	-
31 décembre 2012	0,58 €	-	-

Les charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en compte des dépenses non déductibles fiscalement pour un montant de 6 442 euros.

LE CAPITAL DE LA SOCIETE

L'actionnariat de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, à la connaissance de la société au 24 mars 2016, directement ou indirectement, plus du vingtième, du dixième, de 15 %, du cinquième, du quart, de 30 %, du tiers, de la moitié, des deux tiers, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	Seuils en capital	Seuils en droits de vote
Détenant plus de 5 %	Néant	Néant
Détenant plus de 10 %	Awys Concert familial DURAND-GASSELIN	Néant
Détenant plus de 15 %	Néant	Awys Concert familial DURAND-GASSELIN
Détenant plus de 20 %	Néant	Néant
Détenant plus de 25 %		Néant
Détenant plus de 30 %	Néant	Néant
Détenant plus de 33,⅓ %	FL Finance Concert familial FOURNIER	FL Finance
Détenant plus de 50 %	Concert FOURNIER DURAND-GASSELIN	Concert familial FOURNIER
Détenant plus de 66,2/3 %	Néant	Concert FOURNIER DURAND-GASSELIN
Détenant plus de 90 %	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

Par ailleurs la société FL Finance (contrôlée par la famille Fournier) a sollicité de l'Autorité des marchés financiers une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique dans le cadre d'un projet de réduction de capital par annulation d'actions autodétenues qui avait pour conséquence de faire varier sa participation en capital de plus de 1%, initialement comprise entre 30% et 50 %, en moins de douze mois consécutifs.

Cette dérogation a été octroyée par l'Autorité des marchés financiers le 24 novembre 2015.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites aux paragraphes III.1 ci-dessus et III.3 à III.5 ci-après.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Un pacte d'actionnaires signé le 5 mars 2010 entre M. Philip FOURNIER et M. Éric DURAND-GASSELIN, constitutif d'une action de concert, a été porté à la connaissance de la société. Il prévoit un engagement de concertation avant les assemblées générales et une information préalable à tout projet de cession d'actions de la société par l'une ou l'autre des parties.

Il n'a été conclu aucun engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite "Loi Dutreil" du 1^{er} août 2003.

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires (articles 9 et 10 des statuts de la société).

En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe III.6 et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

Les actions d'autocontrôle

Aucune société contrôlée par la société n'en détient une quelconque quotité de capital.

Avis de détention et aliénation de participation croisée

Au cours de l'exercice dont nous vous demandons d'approuver les comptes, aucun avis de détention ni d'aliénation de participation croisée n'a été délivré, ni reçu, par notre société.

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Dans le cadre de notre programme de rachat d'actions, la société a procédé, entre la date d'ouverture et la date de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Nombre d'actions achetées :	286 045
Cours moyen des achats :	5,07 €
Nombre d'actions vendues :	0
Cours moyen des ventes :	NA

Nombre d'actions attribués définitivement aux salariés :0

Nombre d'actions annulées :253 442

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 115 055

Valeur nominale :5,13 €

Motifs des acquisitions (origine)	% du capital	Volume d'actions
Actionnariat salarié (attributions gratuites d'actions)		
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions		
Opérations de croissance externe		
Annulation	4,30 %	253 442
Animation du cours		

Les 115 055 actions détenues par la société sont actuellement affectées en opération de croissance externe.

Les délégations financières

Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2015 a conféré au Conseil d'administration pour une période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourra pas excéder le montant nominal de 500 000 euros. Ce montant n'inclut pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'assemblée.

Cette autorisation arrivera à l'expiration le 1^{er} août 2017.

Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance .

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2015 a conféré au Conseil d'administration pour une période de 26 mois des délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Conseil d'Administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance pendant une période de 26 mois.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Cette autorisation arrivera à l'expiration le 1er août 2017.

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2015 a autorisé le Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'assemblée générale du 23 mai 2013 a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourront être réalisées par utilisation de la délégation sera de 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, étant précisé que ce montant est indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Cette délégation a une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des

20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Cette autorisation arrivera à l'expiration le 1er août 2017.

Autorisation en matière d'actionnariat salarié individuel

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2015 a autorisé le Conseil d'administration pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourront être les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de cette délégation ne pourra pas dépasser 1% du capital à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le conseil d'administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive des actions.

Toutefois, l'assemblée générale du 17 mai 2011 a autorisé le conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Cette autorisation arrivera à expiration le 1^{er} août 2018.

Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 2 juin 2015 a conféré au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir comptes des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés du groupe, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un PEE ou par attribution gratuite d'actions,
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- De procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 30,00 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 16 909 772 euros.

Cette autorisation arrivant à l'expiration le 2 décembre 2016, il sera proposé aux actionnaires de la société AFONE, lors de la prochaine Assemblée Générale, de renouveler ladite autorisation, selon les mêmes termes, pour le même montant et pour une période de 18 mois à compter du 26 mai 2016.

Nous vous présenterons dans un rapport complémentaire, joint au présent rapport, les modalités de cette autorisation.

Par ailleurs, en conséquence de l'objectif d'annulation, le Conseil d'Administration a été autorisé aux termes de la même Assemblée du 22 Mai 2014, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses

seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation arrivant à l'expiration le 21 Mai 2016, il sera proposé aux actionnaires de la société AFONE, lors de la prochaine Assemblée Générale, de renouveler ladite autorisation, selon les mêmes termes, pour le même montant et pour une période de 24 mois à compter du 26 mai 2016, soit jusqu'au 25 mai 2018.

Nous vous présenterons dans un rapport complémentaire, joint au présent rapport, les modalités de cette autorisation.

LES MANDATAIRES

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires, durant l'exercice écoulé, figure en annexe du présent rapport.

Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Les mandats de la totalité des administrateurs arrivant à expiration (Philip FOURNIER, Eric DURAND-GASSELIN, Myriam DURAND-GASSELIN et Vincent KEMMOUN), nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les rémunérations des mandataires

Tableau 1

Ce tableau présente une synthèse des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux fournis dans les tableaux suivants. Ces tableaux visent les rémunérations et les avantages de toute nature dus aux dirigeants mandataires sociaux en lien avec leur mandat par (i) la société, (ii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé, (iii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé et (iv) la ou les société(s) qui contrôle(nt) au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Lorsque la société cotée appartient à un groupe, l'information sur la rémunération du dirigeant mandataire social porte sur les sommes dues, par toutes les sociétés de la chaîne de contrôle, en lien avec le mandat exercé dans la société cotée.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

M. Philip FOURNIER, Président Directeur Général	Exercice 2015	Exercice 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	240	240
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	240	240
M. Éric DURAND-GASSELIN, Directeur Général Délégué	Exercice 2015	Exercice 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	234	234
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	234	234

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Philip FOURNIER Président-Directeur général	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	230	230	230	230
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	4	4	4	4
- avantages en nature (voiture)	6	6	6	6
TOTAL	240	240	240	240
Éric DURAND-GASSELIN Directeur général délégué	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	230	230	230	230
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	4	4	4	4
- avantages en nature (voiture)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	234	234	234	234

Tableau 3 - Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Vincent KEMMOUN		
Jetons de présence	4	4
Autres rémunérations	-	-
Total	4	4
Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Myriam DURAND-GASSELIN		
Jetons de présence	4	4
Autres rémunérations	-	-
Total	4	4

Tableau 4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

- néant -

Tableau 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

- néant -

Tableau 6 - Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

- néant -

Tableau 7 - Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

- néant -

Tableau 8 - Historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions

- néant -

Tableau 9 - Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

- néant -

Tableau 10 - Historique des attributions d'actions de performance

- néant -

Tableau 11 - Cumul mandat social / contrat de travail, régimes de retraite supplémentaire, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, indemnités relatives à une clause de non concurrence

		Philip FOURNIER Président-Directeur Général Début de mandat : 23/05/2013 Fin de mandat AG 2016	Éric DURAND- GASSELIN Directeur général délégué Début de mandat : 23/05/2013 Fin de mandat AG 2016
Contrat de travail	OUI		✓
	NON	✓	
Régime de retraite supplémentaire	OUI		
	NON	✓	✓
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	OUI		
	NON	✓	✓
Indemnités relatives à une clause de non concurrence	OUI		
	NON	✓	✓

Eric Durand-Gasselin, Directeur général délégué, a un contrat de travail avec la société Afone en tant que Directeur des Opérations depuis le mois d'Avril 1998.

Son salaire de base mensuel au titre de ce contrat de travail s'élève à 3 373 €.

Le montant porté en charges pour l'exercice 2015 s'élève à 59 531 € (charges sociales patronales incluses).

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants ne sont pas parvenus à leurs termes.

QUOTITE DE CAPITAL DETENU PAR LES SALARIES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la clôture de l'exercice, les salariés ne détenaient aucune participation, telle que définie à l'article 225-102 du Code de commerce, dans le capital social de la société.

LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver et de ratifier les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce autorisées par le conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

▪ **Conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce conclues lors de l'exercice clos le 31-12-2014 et qui se sont poursuivies lors de l'exercice écoulé :**

- Convention de rémunération au titre du contrat de travail du Directeur Général Délégué de Monsieur Eric DURAND-GASSELIN (le montant du salaire de base mensuel est de 3 373 €)
- Convention de prestations de services avec la société SARL 2R MUSIC aux termes de laquelle la société SARL 2R MUSIC réalise au profit des sociétés AFONE (jusqu'au 31/03/2015) et AFONE INFRASTRUCTURE (à compter du 01/04/2015, suite achat à AFONE du fonds de commerce « Telecom fixe »), une prestation de surveillance de la messagerie :
 - AFONE : le montant comptabilisé en charges en 2015 s'élève à 25 753 €
 - AFONE INFRASTRUCTURE : le montant comptabilisé en charges en 2015 s'élève à 74 204 €
- Conventions de baux commerciaux suivants :

sociétés	situation	loyers	Charges locatives
SCI IMMOBORDO	Mérignac	19 580 €	Néant
SCI LINCOLN	Paris	179 870 €	7 880 €

▪ **Conventions conclues antérieurement qui se sont poursuivies intervenues directement ou pas une personne interposé, entre, selon le cas, l'un des membres du directoire ou de Conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et , d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital :**

- Convention de bail commercial entre la société AFONE INFRASTRUCTURE et la SCI TOUR ST SERGE à compter du 1^{er} Janvier 2015 pour un montant global annuel des loyers hors charges de 391 000 Euros,
- Convention de bail commercial entre la société AFONE MONETICS et la SCI TOUR ST SERGE à compter du 1^{er} Janvier 2015 pour un montant global annuel des loyers hors charges de 257 000 Euros,

- Convention de bail commercial entre la société AFONE SECURITE et la SCI IMMOBORDO (pour un montant global annuel des loyers hors charges de 58 000 Euros.

* *
*

Votre conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le conseil d'administration

* sous réserve de l'adoption de la résolution correspondante

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERES ANNEES

Dates de clôture des exercices

31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
------------	------------	------------	------------	------------

I. Situation financière en fin d'exercice

Capital social (€)	623 541	623 541	589 002	589 002	563 657
Nombre d'actions émises	6 235 410	6 235 410	5 890 016	5 890 016	5 636 574
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0

Chiffre d'affaires hors taxes (k €)	74 760	64 841	57 403	47 146	38 233
Bénéfice avant impôts, amortissement et provisions	7 465	5 990	5 977	7 206	7 628
Impôt sur les bénéfices	879	616	749	945	698
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	3 767	6 818	7 874	6 735	7 529
Montant des bénéfices distribués	3 617	3 617	3 416	1 944	2 255 *

Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,06	0,86	0,89	1,22	1,35
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,60	1,09	1,34	1,14	1,34
Dividende versé à chaque action	0,40	0,58	0,58	0,33	0,40*

Nombre de salariés	161	158	138	36	36
Montant de la masse salariale de l'exercice (K€)	6 296	6 366	5 914	1 481	1 218
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...) (K€)	2 511	2 432	2 073	404	384

* sous réserve de l'adoption de la résolution correspondante.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION
DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE**
(Article L. 225-100 al. 7 C. com.)

Objet de la délégation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents ¹	Utilisations au cours de l'exercice 2015 et jusqu'au 24/03/2016	Montant résiduel ¹ au 24/03/2016
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	02/06/2015	01/08/2017	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	02/06/2015	01/08/2017	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	02/06/2015	01/08/2017	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	02/06/2015	01/08/2017	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10% du capital avec modalités de fixation du prix de souscription définies	02/06/2015	01/08/2017	10 % du capital social par période de 12 mois	-	-	10 % du capital social par période de 12 mois
Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	02/06/2015	01/08/2017	10 % du capital social			10 % du capital social
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	02/06/2015	01/08/2017	1 % du capital social	-	-	1 % du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	02/06/2015	01/08/2018	1 % du capital social	-	-	1 % du capital social

LISTE DES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS EXERCEES AU 31 DECEMBRE 2015

Nom	Mandat dans la société	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et / ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)		
					Société	Forme	Fonctions ¹
Philip FOURNIER	Administrateur Président du Conseil Directeur général	23/05/2013	AG 2016	-	2R MUSIC	SARL	G
					AFONE CALL	SAS	PDT
					AFONE MONETICS	SAS	PDT
					AFONE INFRASTRUCTURE	SAS	PDT
					AFONE PAIEMENT	SA	PCS
					AFONE SECURITE	SAS	PDT
					AFONE SERVICES	EURL	G
					COMGEFI	EURL	CoG
					ASTP	SAS	PDT
					META -LFONE	SNC	G
					AMIMO	SARL	G
					ANJOU VINI	EURL	G
					ATLANTIQUE	SARL	G
					CHARLES DUBOIS 171 (en liquidation)	SC	L
					CHÂTEAU DE CHAMBOUREAU	SCEA	G
					DOMAINE JO PITHON	SCEA	G
					FAMILIS	SC	G
					FINTECH	SAS	PDT
					FL FINANCE	SA	PCA
					FREMAP	SARL	CoG
					IMOBORDO	SC	CoG
					LEPRIEUR DE BEAUMONT	SC	G
					LINCOLN	SC	CoG
					PLA CONSTRUCTION	SC	G
					SCI DU CHAI DU DOMAINE FL	SC	G
					TOUR SAINT SERGE	SC	CoG
TUDY	SC	G					
GFA DU DOMAINE FL	GFA	G					

Nom	Mandat dans la société	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et / ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)		
					Société	Forme	Fonctions ¹
Éric DURAND GASSELIN	Administrateur Directeur général délégué	23/05/2013	AG 2016	Directeur des Opérations (fonctions salariées)	AFONE CALL	SAS	DG
					AFONE MONETICS	SAS	DG
					AFONE PAIEMENT	SA	PDIR
					AFONE SECURITE	SAS	DG
					AFONE SERVICES	EURL	G
					AFONE INFRASTRUCTURE	SAS	DG
					COMGEFI	EURL	CoG
					ASTP	SAS	DG
					FREMAP	SARL	G
					IMOBORDO	SC	G
					LINCOLN	SC	CoG
					TOUR SAINT SERGE	SC	CoG
					Vincent KEMMOUN	Administrateur	23/05/2013
Myriam DURAND-GASSELIN	Administrateur	23/05/2013	AG 2016	-			

¹ **Légende :**

PDT Président

CS Membre du conseil de surveillance

PCA Président du conseil d'administration

G Gérant

L Liquidateur

PCS Président du conseil de surveillance

PDIR Président du directoire

DG Directeur général

CoG Co Gérant

VIII - RAPPORT D'AUDIT SUR LES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES



SAS CABINET DE SAINT FRONT

AUDIT & CONSEIL EN RSE
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXPERTISE JUDICIAIRE

Rapport de vérification-REV02-10-03-2016

RV_300016

31/12/2015

Rapport du professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

AFONE S.A.

**11, place François Mitterrand – CS11024
49005 Angers cedex 02**

Exercice clos le 31 Décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 Décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'AFONE SA d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle

1

3, rue Brindejont des Moulinais - 31500 Toulouse
Tél. : 05 61 24 74 40 - www.cabinetdesaintfront.fr - E-mail : secretariat@cabinetdesaintfront.fr

Cabinet de Saint Front, Cabinet d'expertise comptable spécialisé en Développement durable
N° SIRET : 493 642 918 00014 - COCÉ NAF / 743C

qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé la compétence de 2 personnes entre le 1^{er} octobre 2015 et le 15 avril 2016 pour une durée de 4 jours.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié :

- informations sociales : l'effectif total, les embauches et les licenciements, l'organisation du temps de travail, le nombre d'heures de formation ;
- informations environnementales : les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets la gestion des déchets ;
- informations sociétales : la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.

Pour ces informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau du siège social, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

Fait à Toulouse, le 15 avril 2016

**L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT**



Jacques de SAINT FRONT
Président

IX - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Expertises & Services
80, rue Cardinet
75017 PARIS

Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

FIGEREC
Fiduciaire de gestion et de révision comptable
69, rue Carnot
92300 LEVALLOIS-PERRET

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles

S.A. AFONE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

**RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Expertises & Services
80, rue Cardinet
75017 PARIS

Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

FIGEREC
Fiduciaire de gestion et de révision comptable
69, rue Carnot
92300 LEVALLOIS-PERRET

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles

S.A. AFONE
Société Anonyme au capital de 563 657,40 Euros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015*

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture de l'exercice

Aucune nouvelle convention et aucun nouvel engagement n'a été autorisé par le Conseil d'administration depuis la clôture de l'exercice.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

2-1 Conventions en engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2-1-1 Nature et objet : rémunération au titre du contrat de travail du Directeur Général Délégué

Modalités :

Le montant du salaire de base mensuel de Monsieur Eric DURAND-GASSELIN, pour l'exercice de sa fonction de Directeur des opérations au titre de son contrat de travail, s'élève à 3 373 €uros (salaire de base mensuel).

2-1-2 Nature et objet : convention de prestations de services avec la S.A.R.L. 2R MUSIC

Personne concernée :

Monsieur Philip FOURNIER

Modalités :

La S.A.R.L. 2R MUSIC a réalisé au profit de la société AFONE jusqu'au 31 mars 2015, avant cession du fonds de commerce « Téléphonie fixe » à AFONE INFRASTRUCTURE, une prestation de surveillance de messagerie.

Le montant comptabilisé en charges en 2015 s'élève à 25 753 €.

2-1-3 Nature et objet : baux commerciaux

Personnes concernées :

Messieurs Philip FOURNIER et Eric DURAND-GASSELIN

Modalités :

Les baux commerciaux concernent l'occupation de locaux à usage de bureaux pour l'exercice 2015.

Expertises & Services
80, rue Cardinet
75017 PARIS

Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

FIGEREC
Fiduciaire de gestion et de révision comptable
69, rue Carnot
92300 LEVALLOIS-PERRET

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles

sociétés	situation	loyers	Charges locatives
SCI IMMOBORDO	Mérignac	19 580 €	Néant
SCI LINCOLN	Paris	179 870 €	7 880 €

Fait à Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2016

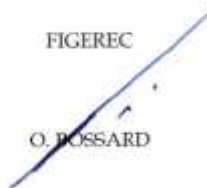
Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services



P. RIMMER

FIGEREC



O. BOSSARD

X - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers actionnaires,

L'article L. 225-37 du Code de commerce dispose que dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le président du conseil d'administration rend compte, dans un rapport joint au rapport de gestion :

- de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux,
- des éventuelles limitations que le conseil apporte aux pouvoirs du directeur général,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ce rapport précise également, lorsqu'une société se réfère volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, les dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été et le lieu où ce code peut être consulté.

Enfin, le rapport indique les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale et présente les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et il mentionne la publication des informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 24 mars 2016.

1 LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » édité par MiddleNext en décembre 2009 (ci-après le "Code de Référence").

Le Code de Référence est disponible sur le site de MiddleNext : www.middlenext.com.

Le conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Il est précisé qu'aucune disposition du Code de Référence n'est écartée par la société.

1.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

1.1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de quatre administrateurs, tous de nationalité française :

- Monsieur Philip FOURNIER, président-directeur général, 59 ans, possédant directement et indirectement, dans le cadre d'un concert familial, 2 616 276 actions de la société ;
- Monsieur Éric DURAND-GASSELIN, administrateur et directeur général délégué, 51 ans, possédant directement, dans le cadre d'un concert familial, 724 963 actions de la société ;
- Monsieur Vincent KEMMOUN, administrateur, 50 ans, possédant 715 actions de la société ;
- Madame Myriam DURAND-GASSELIN, administrateur, 52 ans, possédant directement, dans le cadre d'un concert familial, 724 963 actions de la société.

▪ Indépendance des membres du conseil

Monsieur Vincent KEMMOUN est considéré, au regard des dispositions du Code de Référence, comme administrateur indépendant.

En effet, selon la huitième recommandation du Code de Référence, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

▪ Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil

Le Conseil comporte parmi ses membres trois hommes et une femme. Par conséquent, il respecte les dispositions légales concernant la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil.

1.1.2 Le cumul des mandats

Le tableau ci-annexé indique précisément des dates de début et d'expiration du mandat de chaque administrateur, et mentionne pour chacun d'eux la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés.

1.1.3 Les conditions de préparation des travaux du conseil

Pour permettre aux administrateurs de préparer utilement les réunions, le président s'efforce de leur communiquer préalablement toutes informations et tous documents nécessaires.

Les projets de comptes annuels, de comptes consolidés et du rapport de gestion leur ont été communiqués préalablement à la réunion du Conseil d'administration du 26 mars 2015 arrêtant les comptes annuels.

Chaque fois qu'un administrateur en fait la demande, le président lui communique dans la mesure du possible les informations et documents complémentaires souhaités.

Les délégués du comité d'entreprise bénéficient, dans les mêmes délais, des mêmes informations que les administrateurs.

1.1.4 La tenue des réunions du conseil d'administration

Les convocations sont faites généralement par écrit, ou par courriel, au moins trois jours avant la date de la réunion, ou bien verbalement en cas de nécessité.

Durant l'exercice 2015, le conseil d'administration s'est réuni 5 fois, au siège social. Par ailleurs, le conseil s'est réuni régulièrement de manière informelle durant l'année pour évoquer la stratégie et l'organisation de la société.

Sur cette période, le taux d'assiduité des administrateurs ayant assisté aux réunions du conseil a été de 60 %.

Les délégués du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du conseil, dans les mêmes formes que les administrateurs. Ils n'ont toutefois assisté qu'au conseil d'administration arrêtant les comptes annuels.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration portant sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels, et l'un des représentants du cabinet EXPERTISE et SERVICES ou du cabinet FIGEREC y a effectivement participé.

1.1.5 Règlement intérieur

Le Conseil étudie l'option d'un règlement intérieur, lequel porte principalement sur les points suivants :

- Mission et informations du Conseil d'administration,
- Déontologie, transparence, conflit d'intérêts, engagement de confidentialité des administrateurs,
- Réunions du Conseil d'administration.

1.1.6 Évaluation des travaux du conseil

Le conseil procède régulièrement à une auto-évaluation de son fonctionnement en vue d'en améliorer les conditions. Au regard des résultats de cette évaluation, le fonctionnement du conseil a été jugé satisfaisant.

1.2 Conseil se réunissant sous forme de comité d'audit

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 et notamment aux recommandations concernant les missions dévolues au comité d'audit ainsi qu'aux recommandations spécifiques aux Valeurs Petites et Moyennes dont le conseil se réunit sous forme de comité d'audit.

Nonobstant la recommandation du rapport précité sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 (§7.2) en ce sens, il n'a pas été jugé utile que le conseil comprenne au moins un administrateur indépendant et compétent en matière financière ou comptable, pour les raisons suivantes : Monsieur Vincent KEMMOUN, membre du conseil d'administration et considéré comme administrateur indépendant au sens du Code de Référence, sans toutefois disposer de compétences particulières en matière financière et comptable, dispose cependant d'une expérience professionnelle suffisamment pertinente pour remplir son rôle dans des conditions satisfaisantes.

Le Président exerçant des fonctions exécutives, il s'abstient d'intervenir dans les réunions du conseil sous forme de comité d'audit.

Cependant à titre exceptionnel, le Président Directeur général peut être invité à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets abordés, et des précisions et informations qu'il peut utilement apporter afin d'enrichir les débats.

Le comité est chargé d'assurer le suivi :

1. du processus d'élaboration de l'information financière,
2. de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
3. du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes,
4. de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice clos le conseil d'administration s'est réuni en formation de comité d'audit, en préambule du conseil d'administration réuni pour arrêter les comptes annuels, le 24 mars 2016.

Les membres du comité ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

1.3 Limitation des pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué par le conseil d'administration

Conformément aux statuts de la société, le directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social et sous réserve des limitations imposées par la loi.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général, ni à ceux du directeur général délégué.

1.4 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

1.4.1 Rémunération des mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux, notamment en se référant au Code de Référence.

- **Rémunérations fixes et variables**

La rémunération du président-directeur général et celle du directeur général délégué ne sont pas fixées en fonction des résultats dégagés par la société, mais résulte de leurs rôles de management de la société. Ils bénéficient donc à ce titre d'une rémunération fixe.

Aucune prime n'a été versée durant l'exercice.

- **Stocks options et attributions gratuites d'actions**

Aucun mandataire social ne bénéficie de stock options ou d'attribution gratuite d'actions.

- **Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions**

Aucun engagement de cette nature n'a été pris par la société vis-à-vis d'un de ses mandataires sociaux.

- **Retraites**

Aucun engagement de retraite supplémentaire à cotisations définies ou à prestations définies n'a été pris par la société vis-à-vis d'un de ses mandataires sociaux.

- **Avantages en nature**

Le président-directeur général bénéficie d'un avantage en nature consistant en la mise à sa disposition d'un véhicule de fonction.

- **Contrats de travail**

Monsieur Eric Durand-Gasselin bénéficie d'un contrat de travail en tant que Directeur des opérations.

1.4.2 Rémunération des administrateurs

Sur l'exercice 2015, il a été versé aux administrateurs des jetons de présence pour un montant global de 15.000 euros réparti par quart à chacun des administrateurs.

1.5 Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales mises en place par la société sont celles prévues par l'article 18 des statuts ainsi que celles prévues par la loi.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce, (ii) adresser une procuration à la société sans indication de mandat, (iii) voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

1.6 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application des dispositions de l'article L 225-100-3 du Code du commerce, les informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le rapport de gestion et dans les statuts de la société. Il est toutefois précisé ici qu'il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, un droit de vote double étant accordé aux actionnaires inscrits au nominatif du capital social de la société depuis plus de deux ans.

2 PRINCIPALES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE

Le dispositif de contrôle interne du groupe AFONE (ci-après le "**Groupe**") est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et le personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Cette définition implique :

- le respect des politiques définies ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables, les organes sociaux et les valeurs, normes et règles de l'entreprise ainsi que la stratégie et les objectifs définis par sa direction générale ;
- d'autre part, de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de prévenir et gérer les risques résultant de l'activité de l'entreprise et en particulier les risques d'erreurs ou de fraudes, dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Étant implanté sur l'ensemble du territoire métropolitain, et comptant 10 entités juridiques différentes, dont 1 détenue à 50 % du capital et 1 ad hoc, le Groupe a organisé son système de contrôle interne au travers :

- de modes d'organisation spécifiques,
- de politiques et de procédures.

En ce qui concerne le contrôle interne financier, les fonctions Comptabilité et Contrôle de gestion jouent un rôle particulièrement important dans le dispositif. Le contrôle interne d'AFONE s'appuie sur un ensemble de valeurs et principes d'action et de comportement.

L'ensemble des fonctions appartenant à la direction financière, est centralisé sur un site unique.

Les moyens humains de gestion du groupe, hors la Direction Générale, sont désormais placés au sein de la société AFONE INFRASTRUCTURE, société détenue à 100 % par la société AFONE.

2.1 Valeurs et principes d'action et de comportement du Groupe

La Direction Générale d'AFONE rappelle régulièrement aux managers du Groupe les valeurs de celui-ci et explicite les principes d'action à mener à l'égard des clients, des actionnaires, des collaborateurs, des fournisseurs et des concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement.

Il rappelle également un certain nombre de principes de comportement individuel que chacun se doit de respecter.

Une sensibilisation aux principes d'action et aux principes de comportement individuel est périodiquement relayée par l'ensemble de la ligne managériale auprès des équipes.

Les principes et règles de déontologie boursière font l'objet d'un rappel régulier destiné à mobiliser l'attention des collaborateurs et des administrateurs du Groupe sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur certaines mesures préventives (en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres du Groupe pour les "initiés permanents").

2.2 Principales fonctions impliquées dans le pilotage du dispositif de contrôle interne

2.2.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration assure le contrôle du fonctionnement général de la Société. Il approuve l'organisation ainsi que le dispositif de contrôle interne.

2.2.2 Les acteurs exécutifs

Les acteurs ayant un pouvoir de contrôle au sein de la société sont l'audit interne, la fraude et revenu assurance, la direction financière, le crédit management et la direction générale (président directeur général et directeur général délégué).

▪ Fraude et Revenu Assurance Groupe

La Direction fraude et revenu assurance Groupe a été créée au cours de l'exercice 2010. Elle est rattachée à la Direction Générale, et a pour mission principale d'assurer la protection du chiffre d'affaires et la prévention et la détection de tout type de fraude.

La Direction fraude et revenu assurance Groupe définit une stratégie, élabore une méthodologie, les outils nécessaires à son application et un programme de travail annuel. Elle s'assure du déploiement du dispositif et de son efficacité auprès de l'ensemble des managers du Groupe. Ce programme de travail doit permettre aux entités d'identifier, dans l'exercice des métiers, les facteurs de risque susceptibles de permettre la réalisation de fraudes pouvant avoir un impact important sur les comptes.

Elle doit s'assurer d'une part que les fraudes et les détournements de chiffre d'affaires sont détectés et que leur coût est mesuré en termes d'impact sur les comptes, d'autre part que le renforcement des activités de contrôle opérationnel permet de réduire ces impacts.

▪ Direction Financière

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière du Groupe assume principalement les missions suivantes :

- produire les comptes consolidés du Groupe et les comptes sociaux d'Afone S.A. et de ses filiales dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales en garantissant que les comptes donnent une image fidèle de l'entreprise conformément aux principes comptables adoptés par le Groupe ;
- piloter le cycle de reporting : hebdomadaire, mensuel, et trimestriel permettant au management de mesurer sur une base régulière la performance du Groupe.
- produire la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le Conseil d'Administration ;
- concevoir et mettre en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe ;
- identifier et réaliser les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe.

Les différentes fonctions exercées par la direction financière sont séparées entre ses différents membres afin de limiter tout risque de fraude et d'erreur.

La direction financière assure le contrôle et le suivi des activités de trésorerie par l'établissement mensuel de tableaux de flux de trésorerie. Les liquidités, les positions et la gestion des instruments financiers sont systématiquement centralisées pour le Groupe par la direction du financement trésorerie.

▪ **Credit Management**

La Direction du crédit management Groupe, créé en 2010, rattachée à la direction financière, a pour objectifs, outre la supervision fonctionnelle des équipes de crédit management des différentes entités, de disposer à tous les niveaux de l'organisation d'une connaissance précise et consolidée des risques de crédit avec nos clients et partenaires et de mettre en place des outils permettant de gérer ce risque.

▪ **Direction Générale**

La Direction Générale définit, conjointement avec la Direction Financière, l'organisation générale du dispositif de contrôle interne de l'entreprise et assure sa mise en œuvre.

Pour ce faire, la Direction Générale fixe clairement les rôles et les responsabilités des personnes concernées par ce dispositif et réalise un suivi régulier des ces dernières par le biais de réunions et/ou comptes-rendus hebdomadaires.

La Direction Générale assure également tous les contrôles nécessaires à la bonne conduite des affaires du Groupe et notamment :

- Le contrôle des transactions qui est centralisé au niveau des deux membres de la direction générale.
- La signature de tous les ordres de paiements vers des tiers. La direction financière n'a pas ce pouvoir.

2.3 Dispositifs de contrôle interne

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixé, le Groupe a mis en place certains éléments d'organisation et de contrôle interne qui se situent dans le cadre de l'organisation décrite ci-dessous.

La direction générale, les directions opérationnelles et l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

2.3.1 Détection et traitement de la fraude interne

La détection des cas de fraude est de la responsabilité du management aidé par des outils de détection d'anomalies pour les risques les plus élevés.

Lorsque les soupçons de fraude sont suffisamment élevés, les enquêtes sont en général confiées à la direction financière, en étroite collaboration avec la direction générale. Les résultats des enquêtes ont permis de déterminer trois domaines prioritaires en vue de la mise en œuvre d'actions de prévention de la fraude : les contrats, les flux financiers et les possibles défaillances du management.

Pour tous les cas détectés, les suites juridiques, civiles ou pénales, seraient envisagées après avis conjoint de la Direction Générale, des conseils juridiques et/ou de la Direction des Ressources Humaines.

2.3.2 Développement de l'auto-évaluation du contrôle interne

L'auto-évaluation est une démarche initiée par la Direction Générale, mise en œuvre pour certains services opérationnelles afin d'évaluer la qualité du contrôle interne de leurs activités.

Cette démarche s'appuie sur un processus normé permettant au management d'identifier sous sa responsabilité les améliorations à apporter en matière de contrôle interne et d'effectuer les actions correctrices.

Elle comprend une étape préalable d'identification et d'analyse des risques. Des audits internes permettent de s'assurer de l'efficacité de la démarche et des plans d'actions mis en œuvre.

2.3.3 Procédures de contrôle interne financier

Les procédures de contrôle interne financier s'appuient sur un ensemble de procédures spécifiques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (voir section ci-dessous).

2.4 Procédures spécifiques de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- la Direction Financière du Groupe (voir ci-dessus) ;
- le reporting comptable et de gestion unifiés ;
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe.

Le reporting comptable et de gestion unifiés

Toutes les directions du Groupe s'inscrivent dans le cycle de gestion et de pilotage du Groupe, qui comporte trois composantes fondamentales :

- le processus budgétaire et les prévisions internes périodiques ;
- le processus de production des comptes des sociétés et des comptes consolidés du Groupe ;
- le processus de reporting de gestion.

▪ **Le processus budgétaire et les prévisions internes périodiques**

Le processus budgétaire du Groupe insiste sur la nécessité d'une mise à jour régulière des prévisions internes et sur l'engagement du management. Il est décliné pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Le budget doit refléter l'ambition du Groupe à chaque niveau de l'organisation. Il se compose d'une ambition annuelle et de prévisions mises à jour en juin, incluant l'ambition actualisée du second semestre.

Le dossier budgétaire est composé :

- des liasses alimentées des données commerciales ;
- des investissements détaillés par projet ;

Dans le cadre du processus budgétaire, des indicateurs de mesure de la performance sont établis par le Contrôle de Gestion et font l'objet d'une analyse. Le budget et les prévisions mises à jour sont mensualisés pour servir de référence au reporting mensuel du Groupe.

▪ **Le processus de production des comptes des sociétés et des comptes consolidés du Groupe**

La comptabilité pour l'ensemble des entités du Groupe est centralisée au sein d'un service basé au siège social de la société. Le contrôle de gestion est également centralisé au siège social.

La comptabilité assure un contrôle de cohérence des comptes de la Société et établit mensuellement les déclarations fiscales et sociales qui lui incombent.

Une prévision budgétaire est réalisée à la fin de chaque exercice et révisé une fois (Quarterly Business Review ou QBR) durant l'année afin d'être réajusté en fonction des événements commerciaux et/ou sociaux impactant le Groupe. Elle a été également réalisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le Groupe applique les normes comptables IAS/IFRS. Les informations relatives à la consolidation des comptes du Groupe sont élaborées par la direction financière en collaboration avec un cabinet d'expertise comptable.

La fonction financière contribue à l'élaboration de l'information financière qui est diffusée au conseil d'administration de la société, aux actionnaires et au public. Les éléments d'information financière destinés à être publiés sont transmis pour validation à la direction générale de la société avant diffusion.

D'autre part, les informations juridiques destinées aux actionnaires et au public sont élaborées en collaboration avec le cabinet d'avocats de la société.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent :

- à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe ;
- pour la clôture annuelle, sous la forme d'un audit des comptes sociaux et consolidés.

Ils apportent ainsi une référence d'audit qui vient en complément du processus d'évaluation interne. Le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par la Direction Générale.

▪ **Le processus de reporting de gestion**

Le processus de reporting est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction Générale du Groupe.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à l'analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation du Groupe, contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

Ce principe de fonctionnement, établi entre les fonctions contrôle de gestion et comptabilité, se décline à l'ensemble des entités du Groupe et à chaque niveau de l'organisation (unité d'affaires, division et Groupe).

La définition des contenus et supports du reporting Groupe qui permettent de suivre la réalisation des objectifs du Groupe, est établie sur une base régulière et homogène. Les données financières du reporting sont principalement issues des outils du Groupe et les formats du reporting sont standardisés.

Les reportings sont validés par le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué du Groupe.

Ce reporting permet le suivi des indicateurs de gestion et de performance du Groupe, et s'articule autour :

- d'un reporting commercial hebdomadaire qui a pour vocation de fournir à la Direction Générale les indicateurs opérationnels clés pour le Groupe et les faits majeurs de la semaine
- des reportings mensuels détaillés par segment et ligne de métier ; ils incluent des indicateurs financiers et opérationnels.

2.4.2 Le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables ;

- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation et de reporting commun au Groupe.

La Direction comptable Groupe a pour mission de définir et de diffuser les politiques comptables du Groupe afin de permettre la production des comptes consolidés sous référentiel IFRS.

2.5 Évolution du dispositif de contrôle interne

Le Groupe souhaite que son dispositif de contrôle interne soit un dispositif dynamique. Aussi, le Groupe entend-il faire évoluer son environnement de contrôle en fonction de l'évolution de son activité et de son environnement.

Dans ce cadre, plusieurs pistes d'amélioration sont ouvertes pour les années à venir :

- Le contrôle financier : le développement du Groupe le conduit à porter une attention très particulière au suivi financier de ses opérations. Son process se consolidera par la poursuite de la mise en place d'outils de pilotage et d'aide à la décision.
- Au-delà, la mise en place d'une cartographie des risques, la formalisation des procédures existantes et à venir au travers d'une « bible des procédures », ainsi que leur diffusion accrue, notamment au sein des filiales, devraient permettre de sensibiliser l'environnement humain du Groupe à cet objectif de suivi et de contrôle interne.

2.6 Procédure de gestion des risques

Notre Société a mis en place un dispositif d'évaluation des risques cohérent.

Un processus d'identification et d'analyse des risques, lequel inclut leur évaluation et leur couverture éventuelle, est en place au travers des contrôles réalisés par la Direction.

Le président du conseil,
Philip FOURNIER

LISTE DES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS EXERCEES AU 31 DECEMBRE 2015

Nom	Mandat dans la société	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et / ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)		
					Société	Forme	Fonctions ¹
Philip FOURNIER	Administrateur Président du Conseil Directeur général	23/05/2013	AG 2016	-	2R MUSIC	SARL	G
					AFONE CALL	SAS	PDT
					AFONE MONETICS	SAS	PDT
					AFONE INFRASTRUCTURE	SAS	PDT
					AFONE PAIEMENT	SA	PCS
					AFONE SECURITE	SAS	PDT
					AFONE SERVICES	EURL	G
					COMGEFI	EURL	CoG
					ASTP	SAS	PDT
					META –LFONE	SNC	G
					AMIMO	SARL	G
					ANIOU VINI	EURL	G
					ATLANTIQUE	SARL	G
					CHARLES DUBOIS 171 (en liquidation)	SC	L
					CHÂTEAU DE CHAMBOUREAU	SCEA	G
					DOMAINE JO PITHON	SCEA	G
					FAMILIS	SC	G
					FINTECH	SAS	PDT
					FL FINANCE	SA	PCA
					FREMAP	SARL	CoG
					IMOBORDO	SC	CoG
					LE PRIEURE DE BEAUMONT	SC	G
					LINCOLN	SC	CoG
					PLA CONSTRUCTION	SC	G
					SCI DU CHAI DU DOMAINE FL	SC	G
					TOUR SAINT SERGE	SC	CoG
					TUDY	SC	G
GFA DU DOMAINE FL	GFA	G					

Nom	Mandat dans la société	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et / ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)		
					Société	Forme	Fonctions ¹
Éric DURAND GASSELIN	Administrateur Directeur général délégué	23/05/2013	AG 2016	Directeur des Opérations (fonctions salariées)	AFONE CALL	SAS	DG
					AFONE MONETICS	SAS	DG
					AFONE PAIEMENT	SA	PDIR
					AFONE SECURITE	SAS	DG
					AFONE SERVICES	EURL	G
					AFONE INFRASTRUCTURE	SAS	DG
					COMGEFI	EURL	CoG
					ASTP	SAS	DG
					FREMAP	SARL	G
					IMOBORDO	SC	G
					LINCOLN	SC	CoG
					TOUR SAINT SERGE	SC	CoG
					Vincent KEMMOUN	Administrateur	23/05/2013
K PARTICULIER	SARL	G					
RCO CONSEIL	SARL	G					
Myriam DURAND-GASSELIN	Administrateur	23/05/2013	AG 2016	-			

¹ Légende :

PDT	Président	PCS	Président du conseil de surveillance
CS	Membre du conseil de surveillance	PDIR	Président du directoire
PCA	Président du conseil d'administration	DG	Directeur général
G	Gérant	CoG	Co Gérant
L	Liquidateur		

XI - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Expertises & Services
80, rue Cardinet
75017 PARIS

Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

FIGEREC
Fiduciaire de gestion et de révision comptable
69, rue Carnot
92300 LEVALLOIS-PERRET

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles

S.A. AFONE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

**RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

S.A. AFONE

Société Anonyme au capital de 563 657,40 Euros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AFONE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

1. INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

Expertises & Services
80, rue Cardinet
75017 PARIS

Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

FIGEREC
Fiduciaire de gestion et de révision comptable
69, rue Carnot
92300 LEVALLOIS-PERRET

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles

- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

2. AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services

P. RIMMER

FIGEREC

O. BOSSARD

XII – COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	BECOUCZE				EXPERTISES & SERVICES				FIGEREC			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés												
Emetteur	12	95	13 %	49%	52	68	76%	88%	52		100%	
Filiales intégrées globalement	82	125	87 %	49%	15	16	24 %	12%				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
Emetteur												
Filiales intégrées globalement												
Sous-total	94	230	100%	100%	67	72	100%	100%	52	0	100%	0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres												
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	94	230	100%	100%	67	72	100%	100%	52	0	100%	0%